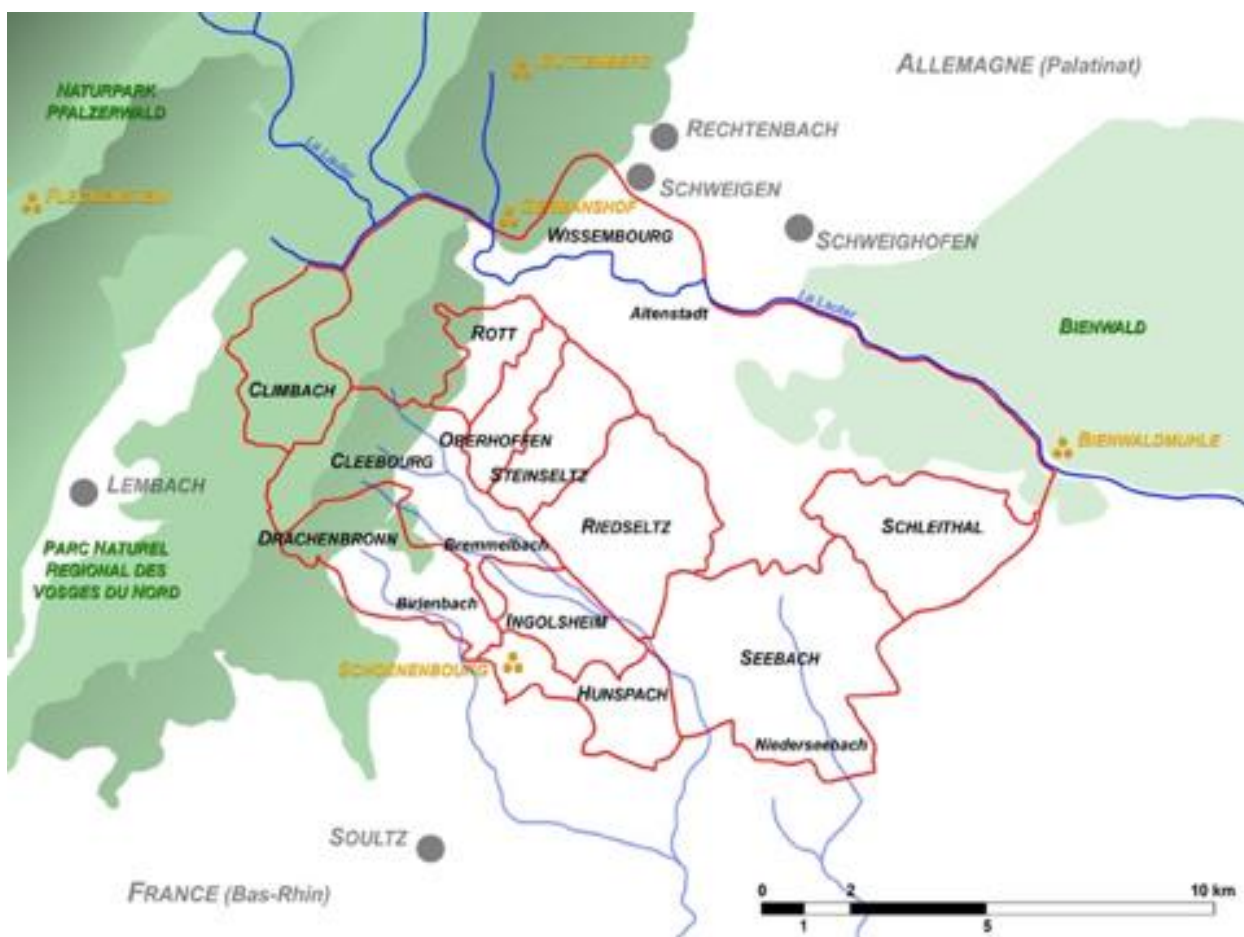


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019



4 Quai du 24 Novembre – BP 80023 - 67160 WISSEMBOURG
Tél : 03 88 05 35 50 – fax : 03 88 05 35 53
www.cc-pays-wissembourg.fr

PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT



I. PRESENTATION

1. Historique

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a été créée par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 1994.

Son territoire fait partie de la Région Grand Est, département du Bas-Rhin, arrondissement de Wissembourg et se situe au Nord du département du Bas-Rhin, à la frontière avec l'Allemagne (Rhénanie-Palatinat).

Elle est composée de 12 Communes et 4 Communes associées (Cleebourg/Bremmelbach, Climbach, Drachenbronn/Birlenbach, Hunsbach, Ingolsheim, Oberhoffen-les-Wissembourg, Riedseltz, Rott, Schleithal, Seebach/Niederseebach, Steinseltz, Wissembourg/Altenstadt) et compte une population totale légale de 16 888 habitants (INSEE au 01/01/2017)

2. Siège

Centre Administratif
4 Quai du 24 Novembre
67160 WISSEMBOURG

3. Informations pratiques

Numéro SIRET : 246 700 926 00057
Code APE : 8411Z

Services et permanences au siège de la Communauté de Communes

- RAMAT – Relais d'assistants maternels
- SIVU Forestier
- La Passerelle
- PIG Renov'Habitat 67 – URBA CONCEPT
- UNIAT
- EIE - conseiller énergie pour les particuliers
- CEP - conseiller énergie pour les communes
- SIG - Système d'Information Géographique
- ART et CO

4. Les élus (élections du 28 avril 2014)

Président de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, Serge STRAPPAZON

Maire de Cleebourg : Serge STRAPPAZON

Maire délégué de Bremmelbach : Dominique DEMANGE (N.C.C.)*

Maire de Climbach : Stéphanie KOCHERT

Maire de Drachenbronn : Pierre KOEPF

Maire délégué de Birlenbach : Georges WERLY

Maire d'Ingolsheim : Richard FREY

Maire de Hunsbach : Bertrand WAHL

Maire d'Oberhoffen Les Wissembourg : Robert ARNOLD

Maire de Riedseltz : René RICHERT

Maire de Seebach : Michel LOM

Maire délégué de Niederseebach : François HEINTZ (N.C.C.)*

Maire de Rott :	Brigitte CONUECAR
Maire de Schleithal :	Joseph SCHNEIDER
Maire de Steinseltz :	Georges BURGER
Maire de Wissembourg :	Christian GLIECH
Maire délégué d'Altenstadt :	Jean-Claude HUCK
<i>*N.C.C. : non conseiller communautaire</i>	

Les Vice-Présidents

1 ^{er} vice-président :	Christian GLIECH
2 ^e vice-président :	Brigitte CONUECAR
3 ^e vice-président :	Jean-Max TYBURN
4 ^e vice-président :	René RICHERT
5 ^e vice-président :	Bertrand WAHL
6 ^e vice-président :	Stéphanie KOCHERT

5. Délégations des Vice-Présidents et leurs attributions

Monsieur Christian GLIECH, 1^{er} Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Gestion des interfaces entre les différents pôles et la ville de Wissembourg (épanouissement de la personne, zones d'activités, tourisme, mutualisation, environnement),
- Stratégie globale de développement, zones d'activités intercommunales,
- Promotion et prospection économique,
- Entretien et propreté, viabilité hivernale des espaces publics des zones d'activités intercommunales (les espaces publics comprennent les espaces verts, la signalétique, les bassins de rétention, les fossés, les pistes cyclables ainsi que les voies et réseaux),
- Coordination des infrastructures de transports ferrés et de leur interface avec les autres modes de transport,
- Accueil des gens du voyage. Sécurité de l'aire de grand passage.

Madame Brigitte CONUECAR, 2^e Vice-Présidente, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- La petite enfance et l'enfance : relations avec la CAF et le Conseil Général dans le cadre du contrat enfance, suivi du multi-accueil « La Maison de l'Enfance », relations avec le Relais d'assistants maternels, la ludothèque, les périscolaires et les cantines scolaires, distribution des livres scolaires, organisation des comités de pilotage, suivi de toutes les actions menées sur le territoire en faveur de l'enfance.
- La jeunesse : relation avec le Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse, partenariat avec la FDMJC, suivi des animations sur tout le territoire, organisation des comités de pilotage, relations avec le collège et le lycée.
- Actions transfrontalières avec les partenaires jeunesse allemands.
- Les seniors : la structure d'accueil de jour pour personnes âgées, l'ESPAS, partenariat avec l'ANCV dans le cadre des « seniors en vacances », étude et mise en place du transport à la demande.
- La culture.
- Les relations avec les associations.

Monsieur Jean-Max TYBURN, 3^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Economie : correspondant des entreprises pour le développement, relations avec les entrepreneurs, les artisans, définition des besoins propres,
- Chargé des relations avec la Région, les chambres consulaires et les organismes transfrontaliers en liaison avec 4^e Vice - Président,
- Réflexions sur l'hôtel des entreprises (projet au stade de définition),
- Développement touristique : inventaire des ressources touristiques du Pays, définition des aides possibles,
- Elaboration du projet touristique du Pays de Wissembourg, et étude des interfaces avec les autres communautés de communes,
- Aménagement et entretien des pistes cyclables, des sentiers et parcours communautaires

Monsieur René RICHERT, 4^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Elaboration et suivi contrat de territoire,
- Mutualisation au sens large : définition de la politique à mettre en œuvre : achats groupés (cadre juridique possible) et retour d'expériences ou échanges. Simplification de l'action communautaire et identification des compétences à adapter ou à prendre pour soulager l'action des communes,
- Etude sur la mutualisation de l'action et des moyens des secrétaires de mairies et des moyens techniques des communes,
- Gestion et politiques des achats, marchés à bon de commande pour prestations groupées,
- Etudes, réalisation et maintenance des bâtiments communautaires Suivi des aires de jeux communautaires et du terrain de football en gazon synthétique,
- Organisation et gestion de la banque de matériel,
- Relations avec partenaires allemands : organisation des manifestations, suivi des projets. Chargé de la mise en œuvre des projets transfrontaliers initiés par les autres Vice – Présidents

Monsieur Bertrand WAHL, 5^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Urbanisme : PLUI, suivi des dossiers de modification ou révision : assurer la veille auprès des communes pour finaliser les dossiers de modification ou révision,
- Analyse de l'impact de la loi ALUR sur urbanisme intercommunal,
- Politique de l'habitat et le suivi des indicateurs PLH, la prise en compte des problématiques des logements vacants et du dépeuplement des centres villages,
- Réhabilitation du parc privé ancien et soutien à l'embellissement de nos villages (ravalement des façades),
- Suivi du SCOT Alsace du Nord,
- Représentant de la COMCOM auprès de l'Etablissement Public Foncier (EPF) et mise en œuvre des procédures éventuelles de préemption liées,
- Participation au développement, à la mise en œuvre et à l'administration du S.I.G,
- Gestion du dossier « accessibilité » pour aider les communes face à la réglementation,
- Sécurité dans les bâtiments communautaires et lors des manifestations. Prévention des risques,
- Elaboration du guide réglementaire au profit des maires.

Madame Stéphanie KOCHERT, 6^e Vice-Présidente, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Réglementation Natura 2000, impact sur le territoire,
- Prise en compte du schéma régional de cohérence écologique : impact sur les secteurs des différentes communes, relations avec les partenaires (état, mairies, agriculteurs, associations ...)
- Développement durable, écologie urbaine et rurale. Recyclage des déchets verts. Promotion des opérations de sensibilisation aux pratiques du compostage individuel. Education à l'environnement en lien avec différentes associations de protection et de valorisation de l'environnement (CINE, associations arboriculteurs...)
- Les énergies renouvelables, les aides pour le solaire,
- La valorisation du patrimoine naturel et paysager du Pays de Wissembourg en coordonnant l'entretien et la valorisation des sentiers existants (éditions de topoguides pour améliorer la lisibilité de l'offre) et création d'un plan local de randonnées et voies vertes (améliorer l'offre existante en aménageant des sentiers intercommunaux et développement des voies vertes en lien avec les autres COMCOM),
- Création d'itinéraires de randonnée équestre,
- Création d'itinéraires d'interprétation du patrimoine,
- Prévenir les risques naturels tout en préservant les ressources naturelles (suivi de l'impact des travaux sur les coulées de boue, mise en valeur des vergers...).

6. Membres de commissions

COMMISSION D'APPEL DOFFRES

Titulaires :

Mme. Brigitte CONUECAR
M. Christian GLIECH
Mme. Stéphanie KOCHERT
M. Pierre KOEPF
M. Richard FREY

Suppléants :

M. René RICHERT
M. Georges BURGER
M. Georges WERLY
M. Jacky KOCHERT
M. Michel LOM

COMMISSION TRANSFRONTALIERE

M. RICHERT René : Vice-Président responsable – M. GLIECH Christian – M. STRAPPAZON Serge - Mme. ROTT Cornélia – Mme. MATTER Isabelle – Mme. CONUECAR Brigitte – M. KELLER Martial – M. BURGER Georges.

COMMISSION PERISCOLAIRE

Mme. Brigitte CONUECAR : Vice-Présidente responsable – Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne – M. KOEPF Pierre – M. WAHL Bertrand – Mme. PHIIPPS Astride – M. SCHNEIDER Joseph – M. BALL Christophe – Mme. KOCHERT Stéphanie

COMMISSION PETITE ENFANCE

Mme. Brigitte CONUECAR : Vice-Présidente responsable – Mmes. FEYEREISEN-HAINE Evelyne – DAMBACHER Sandra – WENDLING Anne-Marie – PHILIPPS Astride – WENNER Sylvie

GROUPE DE TRAVAIL POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RYTHMES SCOLAIRES AU NIVEAU DES PERISCOLAIRES

Mme. Brigitte CONUECAR : Vice-Présidente responsable – Mmes. DAMBACHER Sandra – PHILIPPS Astride – KOCHERT Stéphanie – WENNER Sylvie et M. KOEPF Pierre.

GROUPE DE TRAVAIL PERSONNES AGEES

Mme. Brigitte CONUECAR : Vice-Présidente responsable – Mmes. MOOG Véronique (à compter du 10/12/2018 suite à la démission de Mme TETE Catherine)– FEYEREISEN-HAINE Evelyne – PHILIPPS Astride – WENDLING Anne-Marie et MM HUCK Jean-Claude - KOEPF Pierre.

GROUPE DE TRAVAIL SPORTS

M. RICHERT René : Vice-Président responsable – en relation avec les Présidents des associations sportives pour la gestion du terrain en gazon synthétique.

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

M. WAHL Bertrand : Vice-Président responsable – Mmes. FEYEREISEN-HAINE Evelyne – ROTT Cornélia - PHILIPPS Astride et MM KOEPF Pierre – STRAPPAZON Serge.

COMMISSION DELEGATION SE SERVICE PUBLIC

Mme CONUECAR Brigitte : Vice-Président responsable – MM. LOM Michel – SCHNEIDER Joseph – Mmes. PHILIPPS Astride – FEYEREISEN-HAINE Evelyne et KOCHERT Stéphanie

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES AIDES POUR TRAVAUX SUR IMMEUBLES

M. WAHL Bertrand : Vice-Président responsable – Mme KOCHERT Stéphanie et M. LOM Michel

7. La Communauté des Communes du Pays de Wissembourg est membre des structures extérieures suivantes

- SMICTOM Nord du Bas-Rhin - ordures ménagères
- PETR de l'Alsace du Nord (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)
- EPF – Etablissement public foncier
- PNRVN – Parc naturel régional des Vosges du Nord
- Conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de la Lauter
- Conseil d'administration de l'Office de Tourisme du Pays de Wissembourg
- Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunautaire de l'Alsace Verte
- RELAIS CULTUREL – NEF

8. Les réunions en 2019

- ✓ Nombre de réunions :
 - du BUREAU (les Maires et les Vice-Présidents) : 3 réunions
 - du CONSEIL : 6 réunions
- ✓ Nombre de délibérations :
 - 13 délibérations ont été prises au BUREAU
 - 73 délibérations ont été prises au CONSEIL

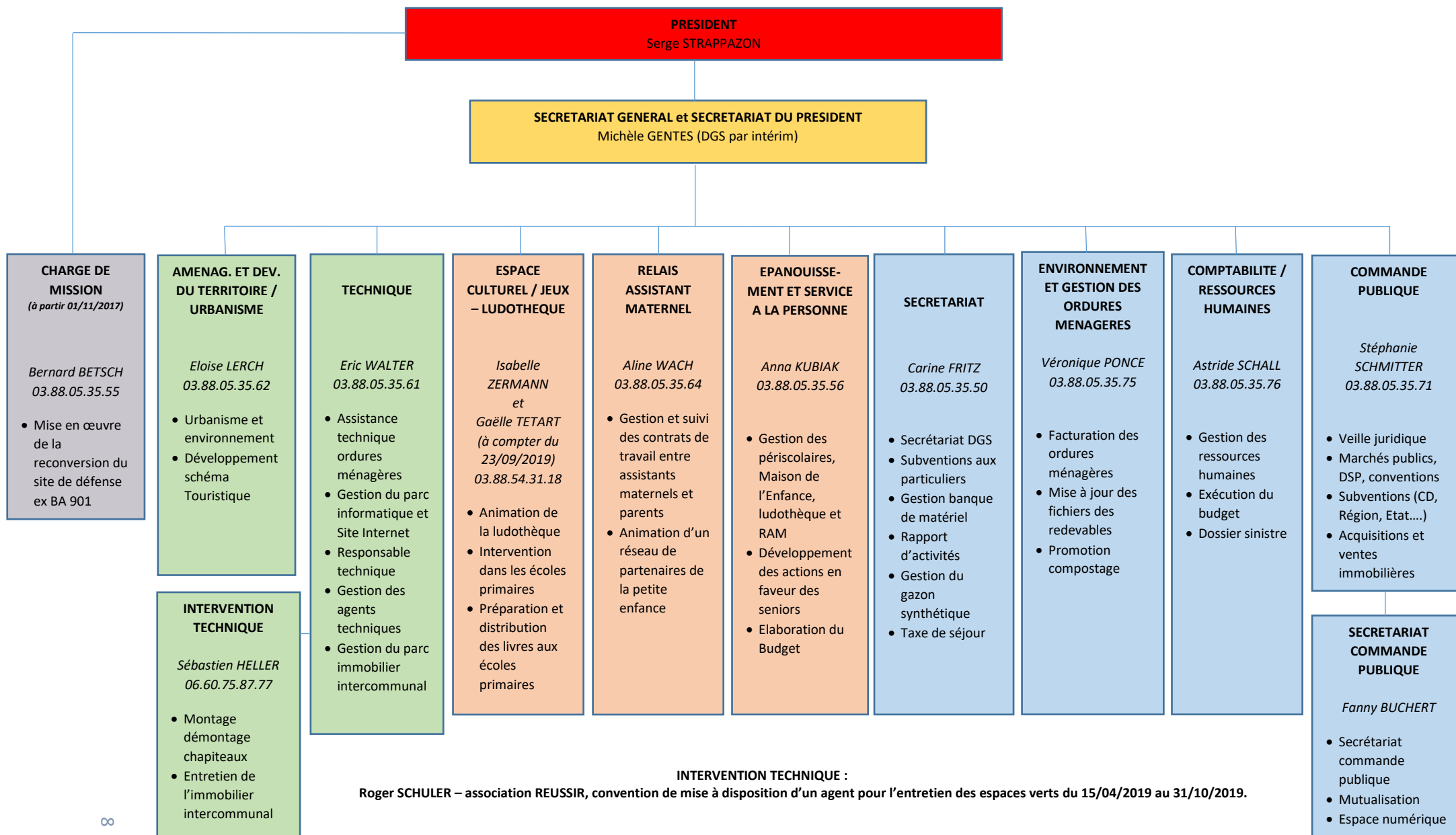
II. ORGANISATION

1. Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire est l'organe de décision de la Communauté de Communes. Il est saisi de tous projets de délibérations, des budgets, des comptes administratifs. Il est constitué de 33 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CLEEBOURG	STRAPPAZON Serge BALL Christophe	LORENTZ Marcel
CLIMBACH	KOCHERT Stéphanie	
DRACHENBRONN	KOEPF Pierre WERLY Georges	
HUNSPACH	WAHL Bertrand HEIBY Sylvie	
INGOLSHEIM	FREY Richard	ILTIS Jean-Claude
OBERHOFFEN	ARNOLD Robert	PICARD Yvette
RIEDELSELTZ	RICHERT René PHILIPPS Astride	STROHL Claude
ROTT	CONUECAR Brigitte	
SCHLEITHAL	SCHNEIDER Joseph SCHMITT Chantal MOOG Véronique	
SEEBACH	LOM Michel ROTT Cornélia ROHMER François	
STEINSELTZ	BURGER Georges KASTNER Daniel	
WISSEMBOURG	GLIECH Christian FEYEREISEN-HAINE Evelyne HUCK Jean-Claude MATTER Isabelle KOCHERT Jacky SCHWEINBERG Nadine FISCHER Etienne WENDLING Anne-Marie KELLER Martial WENNER Sylvie TYBURN Jean-Max DAMBACHER Sandra PFEFFER Jean-Louis	

2. Organigramme



III. STATUTS

1. Compétences de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

La Communauté de Communes a pour objet d'associer les communes membres au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Elle exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

✓ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

- Elaboration et mise en œuvre d'une charte de développement local.
- Zone d'aménagement concertée d'intérêt communautaire.

✓ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4257-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme.

- Constitution de réserves foncières pour la création de toutes nouvelles zones d'activités économiques à finalité industrielle, artisanale, tertiaire et commerciale et touristique,
- Etudes de faisabilité et d'impact destinées à apprécier les opportunités de création et de gestion de zones d'activités économiques communautaire, à vocation économique, industrielle, artisanale, commerciale, tertiaire.
- Aménagement, équipement, gestion et entretien des zones d'activités économiques avec instauration de la taxe professionnelle de zone.
- Etudes préalables à l'OCM (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services) et au FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Réalisation d'études portant sur le commerce et l'artisanat (diagnostic, prospectives...)
- Opération de rénovation du commerce et de l'artisanat.
- Etudes de faisabilité destinées à apprécier les opportunités de création et de gestion d'une pépinière d'entreprises et/ou hôtel d'entreprises et/ou bâtiment relais.
- Actions, recherches et prospections tendant à favoriser l'accueil, l'environnement, le maintien, l'extension des entreprises industrielles, artisanales, de services et commerciales dans le cadre des zones d'activités économiques.
- Création, rénovation, aménagement, équipement, gestion, fonctionnement d'une pépinière d'entreprises et/ou hôtel d'entreprises et/ou bâtiment relais.
- Mise en œuvre du contrat de revitalisation du site de la Défense

✓ A compter du 1^{er} janvier 2018, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement.

✓ **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.**

✓ **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

COMPETENCES OPTIONNELLES

✓ **Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.**

- L'étude, la création, l'aménagement, l'équipement et l'entretien :
 - de sentiers pédestres (viticoles, arboricoles et forestiers).
 - de parcours historiques, patrimoniaux et naturels intra-muros et extra-muros sur le périmètre de la communauté de communes du Pays de Wissembourg.
- Etude, création, aménagement, équipement et entretien des pistes cyclables hors agglomération assurant la liaison entre les communes ou vers les ZAE.
- Participation à des opérations de promotion des pratiques de compostage.
- Acquisitions de terrains, mesures de protection, travaux d'aménagement et d'entretien visant à la réduction des coulées d'eaux boueuses.
- Développement de l'énergie éolienne

✓ **Politique du logement et du cadre de vie.**

- Elaboration, suivi et révision d'un Plan Local de l'Habitat.
- Etude pré-opérationnelle et mise en œuvre d'une opération d'amélioration de l'habitat.
- Actions de préservation du patrimoine bâti ancien.

✓ **Création, aménagement et entretien de la voirie.**

- Création, aménagement et entretien de voiries de dessertes directes externes et des aménagements routiers connexes pour les zones d'activités économiques communautaires.

✓ **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et scolaires.**

- contribution aux charges de fonctionnement de la piscine de Drachenbronn incombant aux communes de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, membres du syndicat intercommunal pour la construction et la gestion de la piscine de Drachenbronn.

✓ **Actions sociales d'intérêt communautaire :**

- Etude, création, aménagement, gestion et entretien :
 - des structures d'accueil de la petite enfance : haltes-garderies-crèches, ludothèques et relais d'assistantes maternelles,
 - des structures d'accueil périscolaire pour les enfants de 3 à 12 ans de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg,
 - d'un terrain de football en gazon synthétique,
- Conduire, coordonner et soutenir les actions d'animation en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

- Etude, promotion et aide pour le maintien à domicile de personnes âgées et de personnes à mobilité réduite. Actions en faveur de la solidarité et des services à rendre à la population.
- Etudes, aménagement et équipement de structures favorisant l'accueil temporaire de jour de personnes âgées. Conventionnement avec le Centre Hospitalier pour la gestion.
- Soutien au service de portage de repas pour les personnes retraitées ou invalides habitant sur le territoire. Soutien ponctuel à certaines associations ou institutions s'occupant de personnes âgées.
- Aménagement, équipement, fonctionnement et gestion d'un Espace d'Accueil Senior et possibilités de conventionnement avec d'autres structures comme le Centre Hospitalier, les maisons de retraite, des collectivités territoriales ou encore des communautés de communes.

COMPETENCES FACULTATIVES

- Acquisition d'une série d'œuvres littéraires de jeunesse citées dans la liste de références ministérielles et dont la lecture est rendue obligatoire par le Ministère de l'Education Nationale (programme officiel). Ces livres seront mis à disposition de l'ensemble des écoles primaires de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.
- Etude et signature de conventions pour la mise en place de structures de formation continue transfrontalière.
- Partager des services et assurer des prestations de services de manière conventionnelle pour les communes membres.
- Soutien des vergers écoles pour les plantations hautes tiges.
- Acquisition, entretien, gestion, prêt et formation des utilisateurs du matériel composant la « Banque de Matériels » (chapiteaux, podiums, nacelle, sono,...)
- Elaboration, numérisation et mise à jour des fonds de plans des communes membres de la communauté de communes
- Etudes, constitution, mise à jour d'un Système d'Information Géographique
- Tourisme :
 - Réalisation de cartes, de dépliants, de brochures,
 - Participation à la réalisation de manifestations touristiques intercommunales, inter-communautaires et transfrontalières,
 - Aménagement, études et gestion du Fort de Schoenenbourg,
 - Etudes, création (acquisition), aménagement, travaux et gestion de la Maison Ungerer
- Développement des technologies de l'information et de la communication
- Coopération transfrontalière : Adhésion au Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (CEGT) Eurodistrict PAMINA
- Animation du service des sports : soutien à l'utilisation des équipements structurants du territoire pour les clubs de natation affiliés à la Fédération Française de Natation ayant une dimension communautaire voire supra-communautaire. Soutien à l'organisation et à la participation de manifestations liées à la natation de compétition d'un niveau supra-communautaire.

IV. MARCHES PUBLICS

1. MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX

Dans le cadre du CRSD (contrat de redynamisation du site de défense de Drachenbronn)

TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU ET EN ELECTRICITE

Dans le cadre des travaux d'aménagement liés au CRSD et notamment au parc touristique innovant, un marché de travaux pour l'alimentation en eau et en électricité a été attribué à la société EUROVIA ALSACE LORRAINE (en cotraitance avec FRITZ ELECTRICITE) pour un montant de 298 354.00 € HT. Ces travaux ont démarré en juin 2019.

LOT 1 : RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE DU COL DU PFAFFENSCHLICK

Toujours dans le cadre des travaux d'aménagement liés au CRSD, le lot 1 a été attribué à l'entreprise EUROVIA ALSACE LORRAINE pour un montant de 137 599.25 € HT.

LOT 2 : CREATION D'UN PARKING PUBLIC, D'UNE LIAISON PIETONNE ET AMENAGEMENT D'UNE ROUTE D'ACCES

A été attribué à l'entreprise JEAN LEFEBVRE (en cotraitance avec EUROVIA) pour un montant de 324 251.20 € HT.

Ces deux lots de travaux ont démarré en début d'année 2020.

SANITAIRES AUTOMATIQUES

Pour compléter l'aménagement du parking, deux blocs de 3 sanitaires chacun ont été implantés par l'entreprise FRANCIOLI (via un marché UGAP) pour 156 455.52 € HT. Cet aménagement a nécessité des travaux de réalisation d'une plateforme béton par l'entreprise HEMMERLE pour un coût de 21 041.00 € HT, le tout sous la conduite du bureau d'architecture ARC TECH.

TRAVAUX DE DESAMIANTAGE ET DE DEMOLITION DE LA BA 901 – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

En vue de céder un terrain « nu de toute construction », la comcom a souhaité engager des travaux de désamiantage et de démolition de la base aérienne 901 de Drachenbronn. Pour ce faire elle a décidé de faire appel à un maître d'œuvre. A l'issue de la consultation, l'offre présentée par la société INGEROP s'est révélée la mieux-disante pour un montant de 154 100.00 € HT pour la tranche ferme. L'avis de procédure adaptée pour les travaux a été lancé le 19 décembre 2019.

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES A LA TRANSITION NUMERIQUE

Cette action, inscrite au CRSD, a été abandonnée en ce qui concerne son volet 2 : à savoir l'organisation d'entretiens individuels et d'ateliers collectifs. Néanmoins afin de répondre à certaines entreprises ayant manifesté leur intérêt par le biais du volet 1 : « auto diagnostic en ligne », un rendez-vous numérique a été organisé dans les locaux de la comcom le 15 janvier 2019 par les chambres consulaires CCI et CMA.

Autres marchés

ZAE SUD EXTENSION : ECLAIRAGE PUBLIC DEFINITIF

Pour répondre à la demande justifiée des entreprises implantées dans la zone d'activités économiques sud extension, l'éclairage public définitif a été mis en place pour les tronçons non encore équipés. Ces travaux ont été effectués en septembre 2019 par l'entreprise FRITZ ELECTRICITE pour un montant de 51 683.00 € HT.

ASSISTANCE, MAINTENANCE ET DEPANNAGE DU RESEAU INFORMATIQUE

Un marché de prestations de services a été signé avec la société ORDI PME pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2024 relatif au parc informatique. Cette prestation coûtera 2 500.00 € HT par an hors révision annuelle des prix et hors interventions sur site non inclus dans le contrat de maintenance. Le serveur informatique a également été remplacé pour un montant de 7 114.60 € HT.

RENOUVELLEMENT PARC TELEPHONIQUE

Le parc téléphonique de la comcom a été mis en place fin de l'année 2003 / début de l'année 2004, il devenait par conséquent urgent de le remplacer. La société IMC COM a été retenue pour procéder au remplacement du parc dans sa globalité y compris installation, formation, etc pour un coût de 7 980.00 € HT.

ETUDE POUR LA REALISATION D'UN SCHEMA DE PLANIFICATION DE LIAISONS CYCLABLES INTERCOMMUNAUTAIRES

Dans le cadre du plan vélo 2020/2030 du Conseil Départemental, de l'appel à projets « vélos et territoires » lancé par l'Ademe et du plan vélo national, la communauté de communes a lancé un marché pour son compte et pour le compte de la communauté de communes Outre Forêt dans le but de faire émerger un schéma intercommunautaire d'itinéraires cyclables. L'étude concernée est en cours de réalisation par le bureau ALKHOS pour un montant de 39 950.00 € HT. 50% du reste à charge, déduction faite des subventions, sera refacturé à la comcom Outre Forêt. A noter que la communauté de communes Plaine du Rhin devait aussi participer au projet mais a finalement décidé de se désengager.

BATIMENT INTERGENERATIONNEL – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

La communauté de communes envisage de se porter acquéreur d'un ancien bâtiment commercial pour le réhabiliter et en faire un bâtiment intergénérationnel. Afin d'avoir tous les éléments en sa possession avant de se lancer dans ce projet d'envergure, elle a sollicité l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour une mission de programmation. Cette dernière a été confiée à WPI CONSEILS pour un montant de 5 600.00 € HT correspondant à la tranche ferme et à la phase 1 (étude de faisabilité et montage de l'opération).

NETTOYAGE CENTRE ADMINISTRATIF ET LUDOTHEQUE

Un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables a été passé avec la société SERWISSYSTEMES pour le nettoyage du centre administratif et de la ludothèque pour l'année 2020. Ce prestataire effectue l'entretien du centre administratif à raison de 3h par jour ouvré travaillé et 1h par semaine pour la ludothèque. Le coût pour la collectivité est d'environ 1 233.00 € TTC par mois.

2. MUTUALISATION AVEC LES COMMUNES (achats groupés, marchés publics, formation, ...)

Achat de terre végétale

Une commande groupée de 6 m³ de terre végétale a été passée pour 3 collectivités pour un montant total de 688.00 € HT.

Achat groupé de peinture pour le marquage au sol

98 kg peinture pour le marquage au sol ont été commandés pour 3 collectivités, pour un montant de 707.18 € HT.

Achat de produits et matériel d'entretien et d'hygiène pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2021

Un marché pour l'achat de produits et matériel d'entretien et d'hygiène a été passé pour 6 collectivités pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2021.

Sauvegarde externe des données des disques durs

Afin de sécuriser les données des disques durs des 4 communes qui participent à cette mutualisation et après un comparatif de plusieurs devis, un prestataire a été retenu avec les conditions suivantes : sauvegarde journalière sur un serveur externe, pour un montant de 10 € HT par mois pour 1 à 2 PC.

Formations mutualisées

Deux formations, habituellement organisées à Strasbourg, ont été mutualisées sur Wissembourg pour les agents des collectivités membres de la communauté de communes du Pays de Wissembourg et pour les comcom environnantes (Sauer-Pechelbronn, Outre-Forêt et Niederbronn-les-Bains) : les fondamentaux des Ressources Humaines ainsi qu'une formation sur la manipulation des extincteurs.

Au total, 32 agents ont participé (dont 22 agents de la CCPW).

3. SUBVENTIONS

Pour l'année 2019

Subventions notifiées :

Objet	Montant de la subvention accordée	Tiers
Eclairage public définitif ZAE SUD EXTENSION	10 400,00 €	ETAT (DETR 2019)
Etude schéma vélo intercommunautaire	33 558,00 €	ADEME
Etude schéma vélo intercommunautaire	4 794,00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL
Montant total	48 752,00 €	

Subventions versées :

Objet	Montant de la subvention versée	Tiers
Aire de service camping-car	14 593,00 €	ETAT (DSIPL)
Aire de service camping-car	7 467,70 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL
Chargé de mission (CRSD)	54 793,45 €	ETAT (FNADT)
Chargé de mission (CRSD)	10 926,59 €	CDC OUTRE FORET
Parc touristique innovant (CRSD)	93 791,00 €	ETAT (FNADT)
Parc touristique innovant (CRSD)	74 730,05 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL
AMO stratégie touristique (CRSD)	39 182,00 €	ETAT (FNADT)
AMO stratégie touristique (CRSD)	4 906,65 €	CDC OUTRE FORET
Etude village nature bien-être (CRSD)	2 131,00 €	ETAT (FNADT)
Etude village nature bien-être (CRSD)	18 208,00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL
Accompagnement des entreprises à la transition numérique (CRSD)	2 525,85 €	CDC OUTRE FORET
Promotion du compostage	2 170,00 €	SMICTOM
Rénovation de l'éclairage public EN LED dans les ZAE Sud et Sud Extension	15 016,04 €	ADEAN (TEPCV)
Travaux d'entretien Maison de l'Enfance	17 792,00 €	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
Pont St Rémy	22 404,00 €	Teilnehmergeinschaft der vereinfachten Flurbereinigung NGP Bienwald West
PLUI 2019 (2 dossiers mise en compatibilité et numérisation)	7 896,00 €	DDT
Montant total	388 533,33 €	

4. BANQUE DE MATERIEL

Elu en charge du service :

René RICHERT – Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

Agent en charge du service :

Carine FRITZ

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg met à disposition de ses associations et de ses Communes membres du matériel pour leurs festivités.

Ce matériel est regroupé dans le hall intercommunal de Wissembourg d'une superficie de 1 000m².

Liste et caractéristiques du matériel composant la banque de matériel :

Type de matériel	Quantité disponible	Observations
Chapiteau 7X14 mètres	7	Superficie de 100 m ²
Chapiteau 10X25 mètres	1	Superficie de 250 m ²
Sonorisations	3	Hautparleur & micro
Podium	1	La moitié : 63 m² (28 panneaux de 1.5mx1.5m) La totalité : 126 m² (56 panneaux de 1.5mx1.5m) Hauteur du podium 0.90m
Scène mobile (camion)	1	8X6 mètres ou 8X4 mètres
Chalet en bois 4X2 mètres	11	
Chalet en bois 6X2 mètres	5	
Nacelle	1	
Niveleuse	1	
Grilles d'exposition	11	
Barrières de sécurité	12	
Coffret électrique	3	
Vidéoprojecteur	1	
Ordinateur portable	1	
Panneaux de signalisation		Divers
Panneau indicateur de vitesse	1	
Radar	1	

Les modalités de mise à disposition :

- Toute demande de location doit obligatoirement se faire par écrit
- Un chèque de caution libellé à M. le Trésorier de Wissembourg est à déposer à la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg avant enlèvement du matériel

Les tarifs de mise à disposition sont les suivants :

- Pour les associations des Communes membres :

Matériel	Prix TTC
Chapiteau 7X14	100 €
Chapiteau 10X25	180 €
Sonorisation	28 €
½ podium	100 €
Podium entier	180 €
Nacelle : ½ journée	55 €
Nacelle : 1 journée	92 €
Chalet en bois	60 €
Scène mobile	120 €
Vidéoprojecteur	Gratuit
Ordinateur Portable	Gratuit
Grilles d'exposition	Gratuit
Barrière de sécurité	Gratuit

- Pour les Communes et les Ecoles des Communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg
L'ensemble du matériel est mis à disposition gratuitement et sans limite
- Pour les associations, Communes et Communauté de Communes hors Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

<i>Matériel</i>	<i>Prix TTC</i>
Chapiteau 7X14	440 €
Chapiteau 10X25	605 €
Sonorisation	55 €
½ podium	440 €
Podium entier	605 €
Chalet en bois	121 €

- Pour les particuliers/privés
Suite au contrôle de la Chambre Régionale des comptes, la Communauté de Communes n'est plus autorisée à louer son matériel aux particuliers/privés

Les modalités concernant le transport :

- Pour les associations : Un forfait de 25 € TTC pour l'enlèvement et le retour du matériel
- Pour les communes : gratuit
- La scène mobile sera toujours transportée par la Communauté de Communes du pays de Wissembourg au tarif forfaitaire de 25 € TTC (pour l'enlèvement et le retour)

Assurance :

Les chapiteaux sont assurés par la Communauté de Communes auprès de l'assureur GROUPAMA pour les garanties et risques suivants :

Responsabilité générale civile / Incendie, tous dommages matériels chapiteaux, attentats, catastrophes naturelles : contrat N° 10056214 Q-0033. Ce contrat a pour objet de garantir l'accusé contre tous bris et destructions accidentels, subis par le chapiteau monté, démonté et en cours de transport.

Chaque organisateur de manifestations est tenu de prendre une assurance (en principe une responsabilité civile annuelle) pour la manifestation qu'il organise et qui le couvre pour tous dommages pouvant survenir lors de l'organisation de cette manifestation, n'ayant pas forcément de lien avec les chapiteaux mis à disposition par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

5. DIVERS

1. Foncier

La société FRAISAL / HEGE s'est portée acquéreur le 26 avril 2019 d'un terrain en ZAE SUD EXTENSION d'une superficie de 59.86 ares au prix de 3 500 € HT l'are. Par ailleurs une promesse de vente a également été signée le 09 mai 2019 (valable jusqu'au 09 mai 2022) pour une parcelle de 64.32 ares qui serait vendue au prix de 3 000 € HT l'are.

La société TOREILLES s'est quant à elle portée acquéreur le 03 octobre 2019 d'un terrain en ZAE SUD EXTENSION d'une superficie de 21.88 ares au prix de 3 500 € HT l'are. Là aussi une promesse de vente a été signée (valable jusqu'au 03 octobre 2021) pour une parcelle de 23.45 ares qui serait vendue au prix de 3 000 € HT l'are.

2. Assurance

1 dossier de sinistre a été ouvert en 2019 et confié aux assurances GROUPAMA, à savoir :

- Un sinistre lié à un dommage aux biens : accrochage au niveau de la Maison UNGERER à HUNSPACH par un engin agricole.

BUDGET FINANCES



I. BUDGET

Le budget de la Communauté de Communes comprend d'une part le budget principal et d'autre part trois budgets annexes.

Le budget principal reprend les dépenses et les recettes liées au fonctionnement de la Communauté de Communes ainsi que les opérations qui ne font pas l'objet d'un budget annexe.

Les budgets annexes retracent les opérations liées à l'aménagement des zones d'activités

- Le budget ZAE EST
- Le budget ZAE SUD EXTENSION

ainsi que la gestion des milieux aquatiques

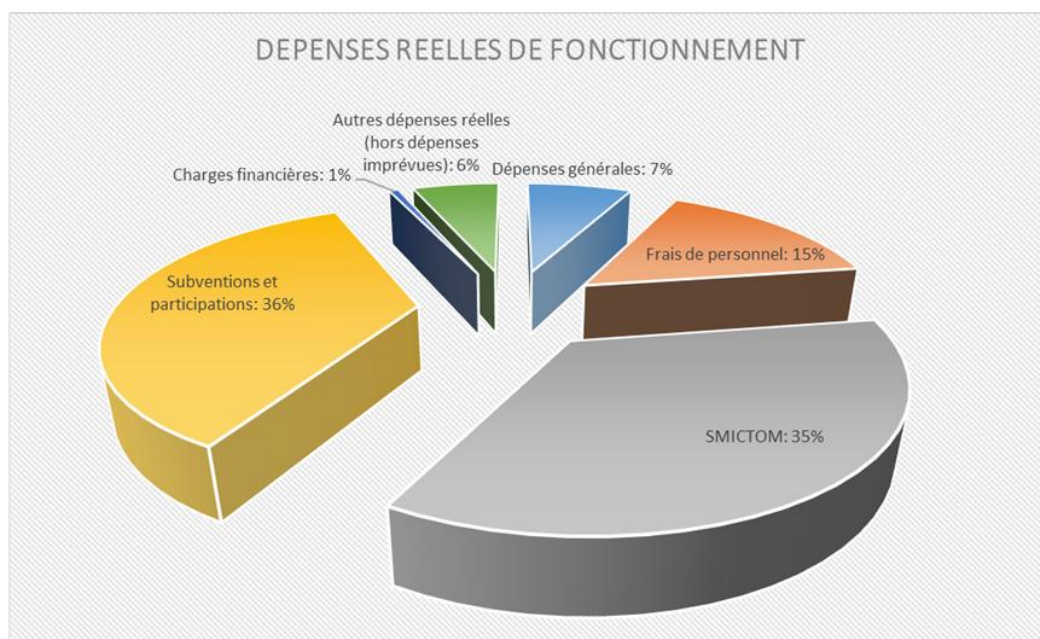
- Le budget GEMAPI

1. BUDGET PRINCIPAL

REALISATIONS 2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2019	Réalisation 2019	% Réalisation
Dépenses générales	366 400,00 €	333 732,41 €	91%
Frais de personnel	720 000,00 €	706 937,00 €	98%
SMICTOM	1 633 000,00 €	1 630 145,00 €	100%
Subventions et participations	1 705 500,00 €	1 639 037,96 €	96%
Charges financières	33 000,00 €	29 535,65 €	90%
Autres dépenses réelles (hors dépenses imprévues)	277 000,00 €	276 343,31 €	100%
TOTAL DEPENSES REELLES	4 734 900,00 €	4 615 731,33 €	97%
Opérations d'ordre	1 645 500,00 €	289 870,66 €	
Dépenses imprévues	283 600,00 €		
TOTAL BUDGET	6 664 000,00 €	4 905 601,99 €	

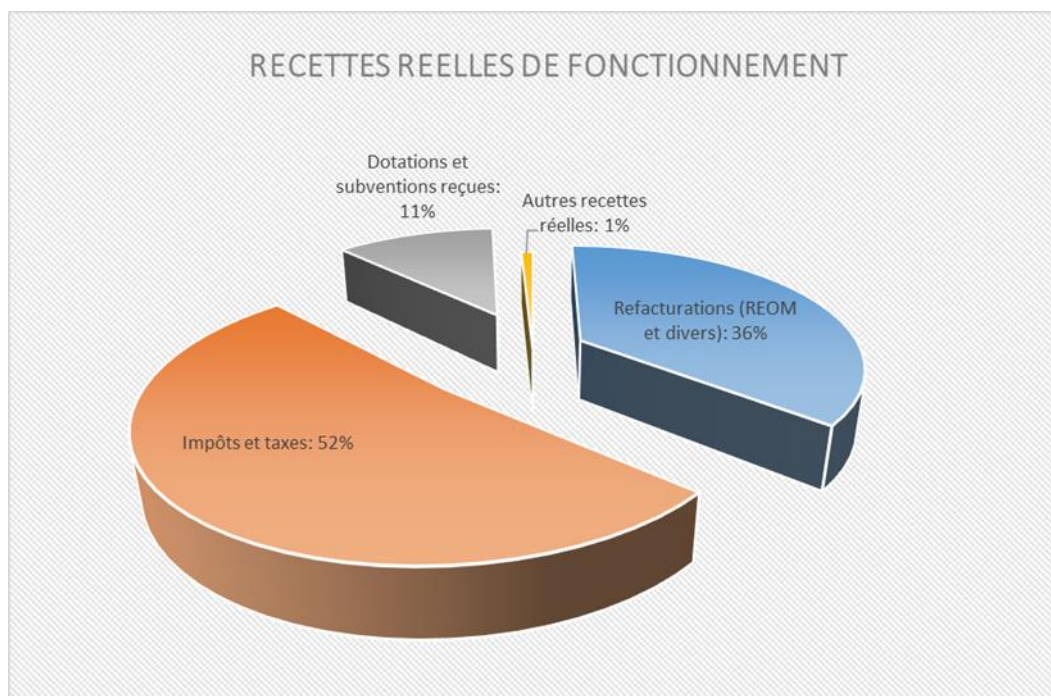


Remarques :

- Autres dépenses réelles : FNGIR, FPIC, provision pour créances douteuse et charges exceptionnelles
- Opérations d'ordre : dotations aux amortissements et virement à la section d'investissement (pas d'écriture comptable pour cette opération)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes	BP 2019	Réalisation 2019	% Réalisation
Refacturations (REOM et divers)	1 994 800,00 €	2 145 667,61 €	108%
Impôts et taxes	3 020 500,00 €	3 059 101,89 €	101%
Dotations et subventions reçues	507 000,00 €	677 478,93 €	134%
Autres recettes réelles	37 359,59 €	46 895,82 €	126%
TOTAL RECETTES REELLES	5 559 659,59 €	5 929 144,25 €	107%
Opérations d'ordre	74 000,00 €	73 675,00 €	
TOTAL RECETTES 2019 (hors report)	5 633 659,59 €	6 002 819,25 €	
Excédent reporté	1 030 340,41 €	1 030 340,41 €	
TOTAL BUDGET	6 664 000,00 €	7 033 159,66 €	

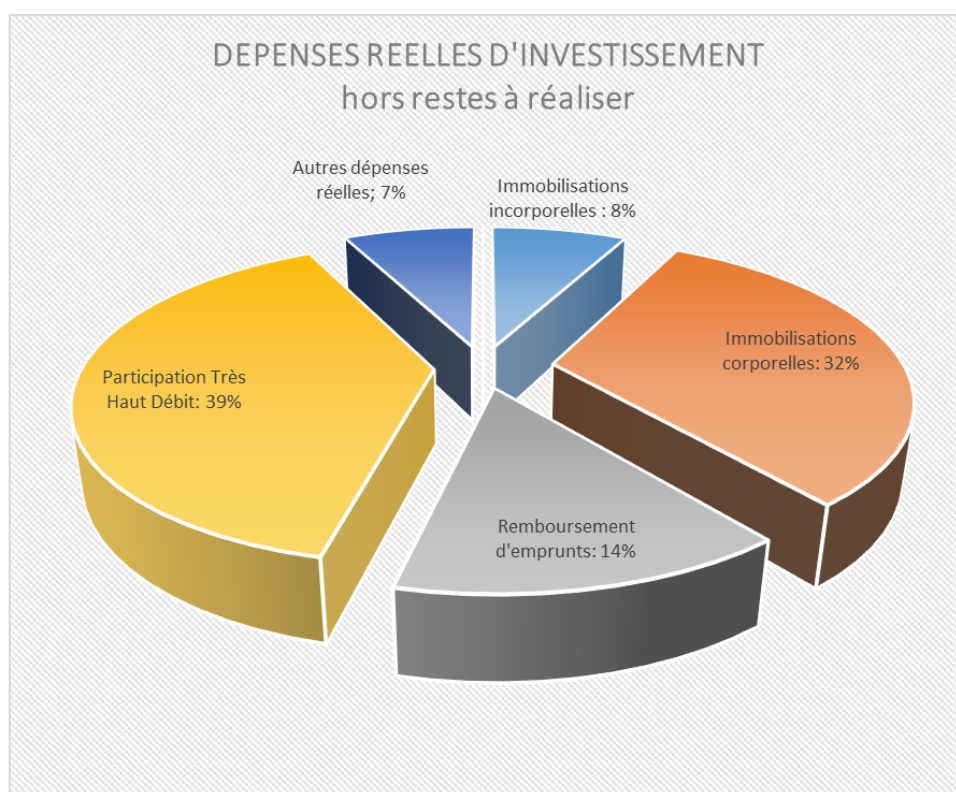


Remarques :

- Autres recettes réelles : indemnités journalières reçues, loyers perçus, produits exceptionnels et reprise de la provision pour les créances douteuses.
- Opérations d'ordre : reprise des subventions.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2019	Réalisation 2019	Restes à réaliser
Immobilisations incorporelles	301 438,13 €	135 496,70 €	104 400,00 €
Immobilisations corporelles	2 063 000,00 €	568 828,05 €	957 000,00 €
Participation Très Haut Débit 2ème tranche	700 000,00 €	698 900,00 €	- €
Remboursement d'emprunts	257 500,00 €	257 098,09 €	- €
Autres dépenses réelles d'investissement hors dépenses imprévues)	131 800,00 €	131 693,41 €	- €
Dotations, fonds divers et réserves	25 000,00 €	- €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES	3 478 738,13 €	1 792 016,25 €	1 061 400,00 €
Opérations d'ordre	88 800,00 €	88 420,71 €	
Dépenses imprévues	136 700,00 €		
TOTAL DEPENSES 2019 (hors report)	3 704 238,13 €	1 880 436,96 €	
Solde d'exécution négatif reporté	285 761,87 €	285 761,87 €	
TOTAL BUDGET	3 990 000,00 €	2 166 198,83 €	1 061 400,00 €

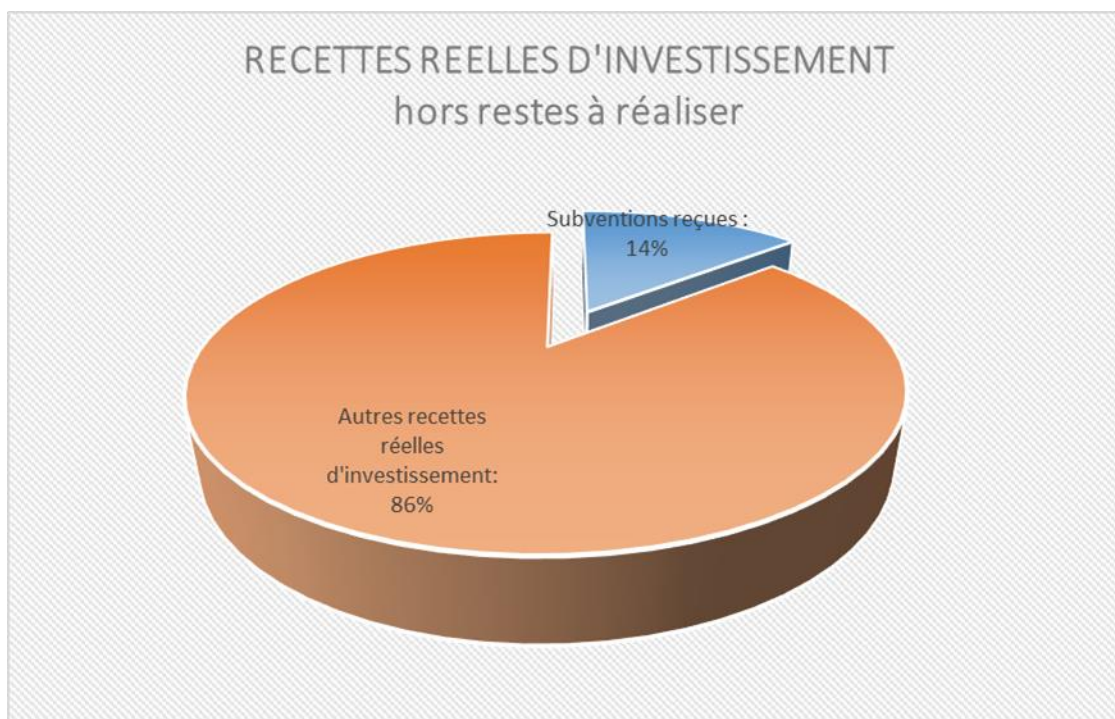


Remarques :

- Les autres dépenses réelles d'investissement : dernières écritures de régularisation de l'opération Pont St Rémy
- Opérations d'ordre : reprise des subventions et régularisation de la rétrocession à la commune de Schleithal du terrain initialement prévu pour la construction d'un accueil périscolaire à Schleithal (achat à la commune en octobre 2010)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes	BP 2019	Réalisation 2019	Restes à réaliser
Subventions reçues	337 000,00 €	310 210,87 €	- €
Autres recettes réelles d'investissement	1 992 700,00 €	1 937 972,34 €	- €
TOTAL RECETTES REELLES	2 329 700,00 €	2 248 183,21 €	- €
Opérations d'ordre	1 660 300,00 €	304 616,37 €	- €
TOTAL BUDGET	3 990 000,00 €	2 552 799,58 €	- €



Remarques :

- Les autres recettes réelles d'investissement : fonds de compensation de la TVA, excédents de fonctionnement capitalisés (1 767 761.87€) et dernières écritures de régularisation de l'opération Pont St Remy
- Opérations d'ordre : dotations aux amortissements, virement provenant de la section de fonctionnement (pas d'écritures comptable pour cette opération) et régularisation de la rétrocession à la commune de Schleithal du terrain initialement prévu pour la construction d'un accueil périscolaire

FISCALITE

Les taux des quatre taxes additionnelles applicables depuis 2017 sont les suivants :

- | | |
|---|---------|
| • Taxe d'habitation : | 6,92 % |
| • Taxe foncière sur propriété bâtie : | 4,21 % |
| • Taxe foncière sur propriété non bâtie : | 15,89 % |
| • Cotisation foncière des entreprises (CFE) : | 5,24 % |

La taxe professionnelle de zone, applicable aux entreprises implantées dans les ZAE Intercommunales, est fixée à 21 %.

2. LES BUDGETS ANNEXES

Réalisation du budget Zone d'Activités Est (ZAE EST)

Fonctionnement en dépenses et en recettes : 1 396 203.18 €

Investissement en dépenses et en recettes : 1 455 020.87 € en dépenses et 1 359 806.84 € en recettes

Réalisation du budget Zone d'Activités Sud Extension (ZAE SUD EXTENSION)

Fonctionnement en dépenses et en recettes : 2 678 405.16 € en dépenses et 2 655 468.35 € en recettes

Investissement en dépenses et en recettes : 2 452 334.47 € en dépenses et 2 657 885.50 € en recettes

Réalisation du budget GEMAPI

Fonctionnement en dépenses et en recettes : 20 566.45 € en dépenses (versement produit SAGEECE) et 0 € en recettes.

Investissement en dépenses et en recettes : aucune opération n'a été réalisée en 2019.

II. EMPRUNTS ET LIGNE DE TRESORERIE

1. Emprunts

BUDGET PRINCIPAL

Organisme	Montant initial	Durée	Début remboursement	Taux	Périodicité	Fin remboursement	Cap. Restant dû au 31.12.2019
CAISSE D'EPARGNE	1 000 000,00 €	15 ans	31.05.2009	4,33% FIXE	Trimestrielle	01.03.2024	351 488.98 €
CAISSE D'EPARGNE	800 000,00 €	15 ans	01.03.2010	0,38% taux révisable Euribor 3 mois	Trimestrielle	30.11.2024	266 666.70 €
CAISSE DE CREDIT MUTUEL	1 100 000,00 €	10 ans	31/03/2012	3,55% FIXE	Trimestrielle	31.12.2021	220 000,00 €
						TOTAL	838 155.68 €

Budget ZAE SUD EXTENSION

Organisme	Montant	Durée	Début remboursement	Taux	Périodicité	Fin remboursement	Cap. Restant dû au 31.12.2019
Département Avance remboursable TRANCHE 1 - verst 3	42 599,00 €	10 ans	01.06.2015 (5 ans à compter signature de la convention) 21 299,50 €			01.06.2020 21 299,50 €	21 299,50 €
Département Avance remboursable TRANCHE 3 - verst 2	63 360,00 €	10 ans	01.06.2015 (à compter signature de la convention) 31 680,00 €			01.06.2020 31 680,00 €	31 680,00 €
Département Avance remboursable TRANCHE 3 - verst 3	88 458,00 €		02.11.2015 (à compter signature de la convention) 44 229,00 €			02.11.2020 44 229,00 €	44 229,00 €
CAISSE D'EPARGNE	700 000,00 €	15 ans	01.03.2010	0,3800% taux révisable	Trimestrielle		233 333.30 €
						TOTAL	330 541.80 €

Budget ZAE EST

Organisme	Montant	Durée	Début remboursement intérêts	Taux	Périodicité	Fin remboursement	Cap. Restant dû au 31.12.2019
CAISSE D'EPARGNE	1 300 000,00 €	15 ans	31.01.2012	4,31%	Trimestrielle	31.10.2026	606 666.56 €
						TOTAL	606 666.56 €

2. Ligne de Trésorerie

Pour assurer le financement de ses besoins ponctuels en trésorerie, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a conclu un contrat de ligne de trésorerie avec la CAISSE DE CREDIT MUTUEL aux conditions suivantes (délibération du 19 septembre 2019) :

- **montant** : 500.000 €
- **durée** : 364 jours
- **marge et taux de référence** : taux révisable indexé EURIBOR 3 MOIS + marge 0,60 %
- **périodicité de paiement des agios** : trimestrielle par débit d'office
- **décompte des intérêts** : les intérêts sont décomptés trimestriellement, compte tenu du nombre exact de jours courus entre la date de versement des fonds et la date de remboursement, l'année étant comptée pour 360 jours.
- **frais de dossier et commission d'engagement** : pas de frais de dossier, commission d'engagement : 500€€ (0,10 %)
- **commission de non-utilisation** : NEANT
- **montant du tirage minimum** : pas de minimum exigé
- **modalités d'utilisation** : au gré des besoins, tout au long de la durée de la ligne de trésorerie. Le versement des fonds ainsi que le remboursement s'opéreront par virements. Le déblocage des fonds sera exécuté valeur J sur simple demande par mail, au plus tard avant 15h45. Après 15h45 le déblocage est reporté d'un jour ouvré.

III. TAXE DE SEJOUR

Par délibération du 04 juillet 2016, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire communautaire à compter du 01 janvier 2017.

Par délibération du 25 juin 2018 et conformément aux articles L.2333-30 et L2333-41 du CGCT, de nouveaux tarifs ont été fixés et sont applicables à compter du 01 janvier 2019.

Cette taxe de séjour sera perçue sur la période allant du 01 janvier au 31 décembre et varie en fonction de la catégorie d'hébergement.

Catégories d'hébergement prévues par la loi	Tarifs Intercommu-naux à compter du 01/01/2019	Taxe additionnelle CG 10%	Tarif total par personne et par nuitée
Palaces	4.00 €	0.40 €	4.40 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1.50 €	0.15 €	1.65 €
Hôtel de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.36 €	0.14 €	1.50 €
Hôtel de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1.00 €	0.10 €	1.10 €

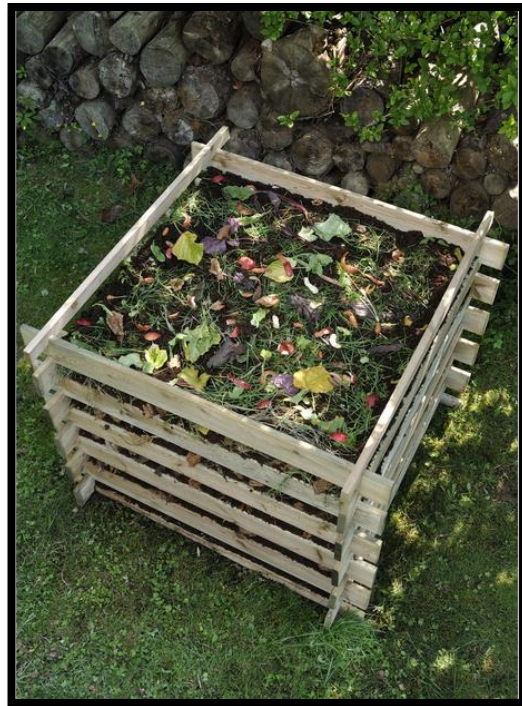
Hôtel de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.82 €	0.08 €	0.90 €
Hôtel de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles	0.64 €	0.06 €	0.70 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.45 €	0.05 €	0.50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.20 €	0.02 €	0.22 €

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Sont exemptés de la taxe de séjour ; les personnes mineurs, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg et les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Le produit de cette taxe pour 2019 s'élève à : 50 205,06 €

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE



I. ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS

Elus en charge du service :

Jean-Max TYBURN – 1^{er} Vice-Président au Smictom

Serge STRAPPAZON – Délégué au Smictom

René RICHERT – Délégué au Smictom

Agent en charge du service :

Véronique BILLMANN

Partenaire : SMICTOM du Nord du Bas-Rhin

1. Historique

Depuis le 1^{er} janvier 2006, un système unique de financement du service d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers s'applique sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.

Depuis 2008, les particuliers ont pu opter pour la mise en place du prélèvement en trois échéances.

A compter de 2010, le Titre Interbancaire de Paiement (TIP) est un autre mode de paiement proposé aux usagers.

Depuis début 2017, le service TIPI a été mis en place en utilisant le site sécurisé de la DGFIP (www.tipi.budget.gouv.fr).

Le paiement par Internet dans les collectivités locales est à la fois un enjeu de modernisation et une ouverture vers la dématérialisation.

Grâce au service TIPI (Titre payable par Internet) développé par la direction générale des Finances publiques (DGFIP), le paiement des sommes dues pour l'usage des services publics d'une collectivité est facilité.

Le dispositif étant accessible 24 h/24 et 7 jours/7, les modalités de règlement par TiPi sont simples à utiliser.

2. Actions 2019

Gestion administrative du service (facturation, ...)

Missions d'enlèvement et de traitement confiées au SMICTOM du Nord du Bas-Rhin.

Mise en œuvre de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2018.

La tarification proposée est commune aux trois territoires, équitable et basée sur la réalité des coûts.

La nouvelle tarification, applicable au 1^{er} janvier 2018, a été adoptée par les conseils communautaires de Pays de Wissembourg le 11 septembre, de l'Outre-Forêt le 27 septembre et de Sauer-Pechelbronn le 9 octobre 2017. Conformément à l'engagement pris, cette tarification est commune aux trois territoires.

Elle comporte deux volets :

- **Une part fixe**, qui reste la part la plus importante de la redevance. Elle couvre les frais fixes, et les coûts liés aux déchèteries, à la poubelle bleue, ainsi qu'aux conteneurs à verre. Son montant dépend de la composition de la famille, de manière dégressive.

- **Une part variable**, qui est directement proportionnelle au poids collecté dans la poubelle brune du foyer. Elle est facturée à 0.25 €/kg.

La tarification ne tient pas compte du nombre de levées, mais attention au remplissage du bac !

Tout bac de moins de 5 kg sera facturé au minimum réglementaire soit 5 kg.

Tarifs 2019

FOYER 1 PERSONNE	89 € en part fixe
FOYER 2 PERSONNES	168 € en part fixe
FOYER 3 PERSONNES	226 € en part fixe
FOYER 4 PERSONNES	282 € en part fixe
FOYER 5 PERSONNES ET+	340 € en part fixe
LES RESIDENCES SECONDAIRES	89 € en part fixe
LES GITES RURAUX	89 € en part fixe

Tarifs professionnels

Ce tarif ne comporte pas de part fixe mais tient uniquement compte du poids des déchets collectés soit 0,63€/kg.

Adopté par délibération du 11 décembre 2017.

Poubelle brune (ordures ménagères) : un passage par semaine ;

Poubelle bleue (papiers, journaux, cartons,...) : un passage tous les quinze jours.

3. Chiffres clés

Coût du service facturé par le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin : 1.630.145 €

Nombre de factures éditées en 2019 :

- TIP : 5419 factures
- PRELEV : 1614 + 1596 + 1616 factures (3 factures par an)

4. Mise en place de plages horaires

PERMANENCES TELEPHONIQUES :

Les mardis de 9h à 12h30

Les jeudis de 14h à 17h30

ACCUEIL DU PUBLIC :

Les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h30

II. COMPOSTAGE

Il a été défini que Mme Véronique BILLMANN prendra en charge la promotion du compostage.

78 composteurs ont été vendus.

1. Actions

PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS (PLPD)

Qu'est-ce qu'un PLPD ?

Le Programme Local de Prévention des Déchets est un plan d'actions qui vise à atteindre l'objectif de réduction de déchets fixés à l'horizon 2020. Par là même, il vise à changer les habitudes de consommation des usagers pour diminuer la production de déchets, réduire leur coût de gestion et améliorer leur traitement.

Ce programme a été élaboré par le SMICTOM en concertation avec les communautés de communes membres (Pays de Niederbronn, Sauer Pechelbronn, Outre-Forêt, Pays de Wissembourg et Plaine du Rhin) et **concerne l'ensemble des acteurs de notre territoire** : particuliers, élus, professionnels, associations... afin de créer une **dynamique globale**.

Un diagnostic initial a permis de mettre en avant les gisements sur lesquels des efforts étaient à faire (ordures ménagères résiduelles, déchets verts) et de cibler quelques **gros producteurs** (bacs des salles polyvalentes ou des cimetières par exemple).

Le programme d'actions établi sur 5 ans (2018 - 2022) porte notamment sur la bonne gestion des déchets verts, du Stop-Pub ou encore d'éco-manifestations.

Le détail du PLPD sur www.smictom-nord67.com

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



I. SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS

Elu en charge du service :

Bertrand WAHL – Vice-Président Politique de l'Habitat

Agent en charge du service :

Carine FRITZ

Partenaires :

Conseil Général du Bas-Rhin

Urba Concept

Procivis

1. Amélioration des logements et de l'habitat – PIG RENOV'HABITAT

Permanences dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg tous les 1^{er} mardi du mois de 13h30 à 15h

URBA CONCEPT - Monsieur Jean-Marie THOMANN

2 rue de l'ancienne école - 67170 BERNOLSHEIM

Tél. 03 88 68 37 00 - Fax 03 88 68 99 63

E-mail : urba-concept@wanadoo.fr - www.renov-habitat-haguenau.net

Les chiffres de 2019

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a subventionné 9 dossiers, soit 34 184,65 € dans le cadre du PIG RENOV'HABITAT en 2019.

La convention de partenariat PIG RENOV'HABITAT a été signée avec le Département pour la valorisation et l'amélioration du confort des logements pour la période du 01 janvier 2017 au 30 avril 2020.

La communauté de communes du Pays de Wissembourg apporte des aides uniquement aux propriétaires occupants et à hauteur de 5% des travaux subventionnables par l'ANAH avec un plafond de 1 000€ par logement.

2. Financement de l'action d'amélioration de l'habitat - Les opérations de ravalement de façades, restauration des immeubles anciens et des immeubles remarquables

Les Chiffres de 2019

En 2019 la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a subventionné 3 dossiers pour un montant total de 3 789,73 € (dont 1 dossier concerné par l'ancien dispositif).

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a mis en place depuis le 01 janvier 2017 un nouveau dispositif d'aide centré sur la valorisation du patrimoine bâti ancien qui remplacera les deux anciens dispositifs. Ce nouveau dispositif concerne désormais uniquement les travaux d'entretien et de restauration des immeubles d'habitation construits avant 1948. Les conditions d'attribution des subventions sont les suivantes :

- 500 € pour le ravalement des façades, à condition que toutes les façades de l'immeuble soient ravalées,
- 10% du montant des travaux pour la couverture, plafonné à 1 000 € à condition que l'isolation soit existante ou projetée dans les travaux,
- 25 € par ouvrant (fenêtre, porte, volet battant)
- Le montant maximum de la subvention est de 1 000 € et le précédent ravalement doit avoir été effectué au moins 20 ans auparavant.

Une commission d'attribution des aides a été créée au sein de la communauté de communes. Elle est composée d'élus et de techniciens et statuera sur chaque dossier avant le commencement des travaux.

II. REALISATION DU BILAN DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Elus en charge du service :

Bertrand WAHL – 5^e Vice-Président

Serge STRAPPAZON – Président

Agent en charge du service :

Eloïse LERCH

Partenaire :

Conseil Départemental du Bas – Rhin

Historique

La communauté de commune a approuvé le PLUi le 7 octobre 2013. Il comprend notamment une orientation d'aménagement et de programmation habitat qui vaut PLH.

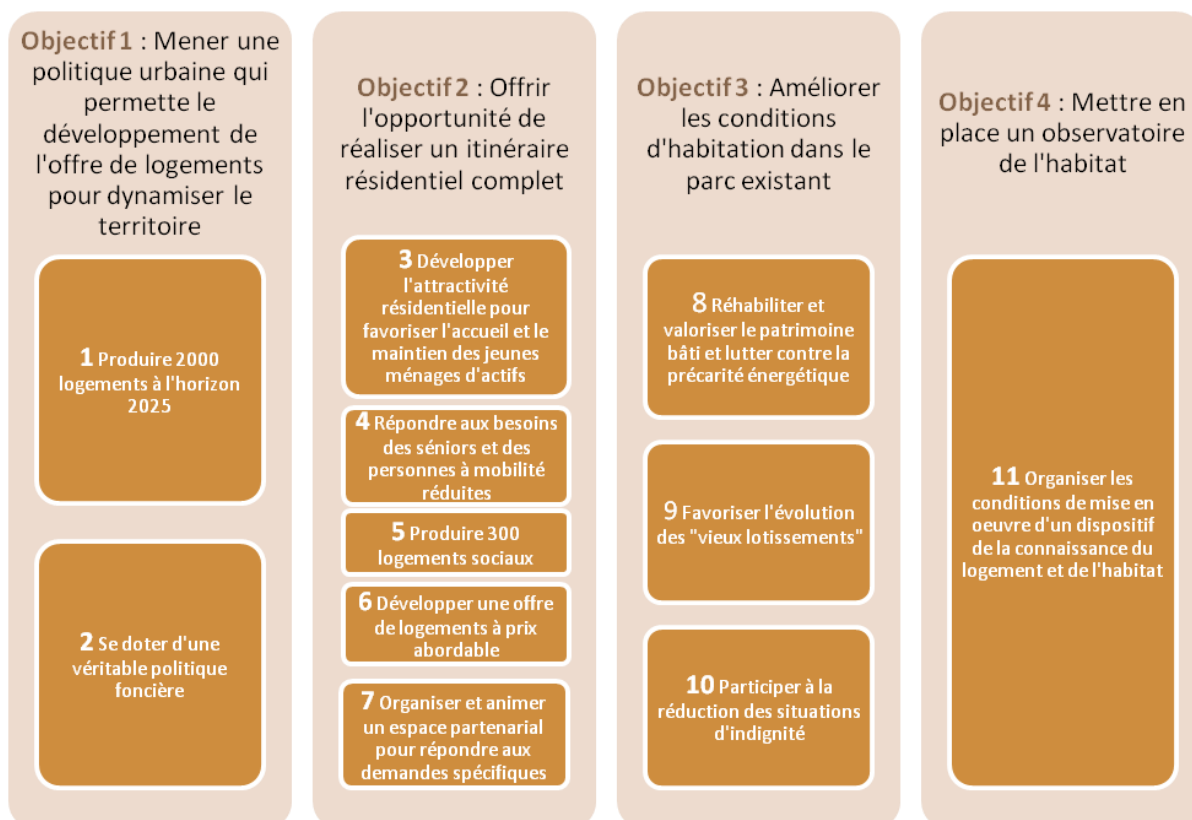
Conformément au code de la construction et de l'habitation, les PLH doivent obligatoirement être accompagnés d'un dispositif d'observation. Ce dispositif doit permettre de suivre l'évolution de la conjoncture du marché immobilier ; le suivi de la demande de logement locatif social ; le suivi des évolutions constatées dans le parc de logements locatifs sociaux et le parc de logements privés.

Actions 2019

Réalisation du bilan de la 5^e année du PLH par Manon Hochard, stagiaire en Master 2 Géographie, Aménagement, Environnement, Développement à l'Université de Strasbourg.

Chiffres clés du PLH

Le PLH comprend 11 actions réparties en 4 objectifs :



Il prévoit notamment une répartition sectorisée de la production de logements sur le territoire :

- la ville de Wissembourg devra produire environ **60 logements par an** ;
- les communes de Seebach, Schleithal et Riedseltz produiront ensemble **45 logements par an**.
- les villages produiront ensemble **25 logements par an**

Chiffres Clés du bilan 2019, 5^e année du PLH

Il y a un décalage entre le nombre de logement produits et les objectifs fixés dans le PLH qui sont trop ambitieux pour la CCPW qui a un marché détendu où il y a peu de pression foncière. Il y a aussi un écart par rapport aux typologies de logements construits avec une non – concordance entre l'offre et la demande : en effet, ce sont majoritairement des maisons individuelles de 5 pièces ou plus qui sont construites. On note également une augmentation du taux de vacance (9% en 2014) sur l'ensemble du territoire qui peut s'expliquer par un vieillissement généralisé de la population et des difficultés de succession. Enfin, il y a peu de portage de projet par l'EPFL pour le compte des communes, ce qui est un frein à l'acquisition de foncier.

Actions et projet en cours

- Réalisation du bilan final du PLH par Valentin Schild, stagiaire en Master 1 Urbanisme, aménagement du territoire à l'Université de Strasbourg et réflexions sur la suite à donner au PLH.

III. EVOLUTION DU PLUi

Elus en charge du service :

Bertrand WAHL – 5^e Vice-Président

Serge STRAPPAZON – Président

Agent en charge du service :

Eloïse LERCH

Révision allégée n°1 du PLUi

La révision allégée n° 1 du PLUi prescrite le 11 décembre 2017 a finalement été approuvée le 4 février 2019 après plus d'un an de procédure. Les objectifs de la révision allégée du PLUi ont conduit à faire évoluer les points suivants :

- Extension de la zone UX à Wissembourg (Eurofull Fill) ;
- Extension de la zone NC à Wissembourg et Riedseltz et modification des règlements correspondants ;
- Extension de la zone UX à Schleithal (Société Hemmerlé) ;
- Extension de la zone UB à Seebach (Société Sur mesure) ;
- Délimitation d'un nouveau secteur NA à Rott (paysagiste) et adaptation du règlement correspondant ;
- Délimitation d'un nouveau secteur AC à Rott (développement d'une exploitation agricole) ;
- Création de secteur NT1 (aire de camping-car) et NTc (accueil touristique) à Climbach ;
- Evolution du secteur NTc à Cleebourg-Bremmelbach (évolution du projet de la sphère) ;
- Extension du secteur NT1 (parc de loisirs dans l'ancien chenil) à Drachenbronn-Birlenbach ;
- Délimitation d'un nouveau secteur NTc (équipement de loisir dans l'emprise de l'ancien stand de tir) ;
- Réduction de la zone UM en la limitant à l'espace bâti ;
- Création d'une zone 1AUL couvrant l'emprise du Langenberg à Weiler pour permettre la réalisation du projet Ecolieu avec définition d'un règlement et d'une OAP ;

Les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 29/10/2018 au 30/11/2018 et la prise en compte des remarques des services et organismes associés ont quant à eux fait quelques peu évoluer le projet de révision :

- Abandon d'une extension de la zone UB à Hunspach ;
- Evolution du règlement de la zone UD à Hunspach afin d'y admettre un assainissement autonome et permettre également un raccordement au réseau d'assainissement lorsque cela est possible ;
- Exclusion de la zone UJ ajoutée à Seebach, des terrains qui ne constituent pas des fonds de parcelles ;
- Evolution des conditions d'accès au site du Langenberg et inscription d'un objectif de préservation des prairies humides dans l'OAP correspondante ;
- Suppression des secteurs NTc localisés à l'intérieur des périmètres de protection des captages d'eau potable à Cleebourg-Bremmelbach ;
- Restriction des constructions dans la zone NC à une bande de 140 m de profondeur le long de la RD74 ;
- Evolution du règlement de la zone AC à Riedseltz pour permettre l'implantation sur limite séparative lorsqu'une construction y est déjà implantée ;

- Abandon de l'obligation d'intégrer ou d'adosser le logement de service à l'exploitation agricole à laquelle il est lié – une réflexion sur l'optimisation de la constructibilité dans les zones agricoles devra être néanmoins être rediscutée ;
- Intégration de la possibilité d'implanter les constructions et installations des CUMA dans les zones agricoles constructibles, en cohérence avec les évolutions du code de l'urbanisme ;
- Ajout d'éléments d'explications et de justifications de la localisation du parking du centre de vacances adapté de l'AEDE (Mont des Oiseaux) ;
- Correction d'une erreur matérielle sur un emplacement réservé à Drachenbronn.

Déclaration de projet n°3 emportant mise en compatibilité du PLUi

Par un arrêté daté du 11 avril 2019, la communauté de communes a prescrit la déclaration de projet n°3 emportant mise en compatibilité du PLUi. L'objectif de cette procédure est de permettre l'évolution du projet touristique porté par la communauté de communes dans le cadre du CRSD, projet qui comprend un parc touristique innovant et des équipements d'accueil et qui touche les communes de Cleebourg, Climbach et Drachenbronn.

Les points du PLUi qui ont évolué afin de permettre la réalisation des nouvelles opérations intégrées au projet touristiques sont les suivants :

- L'évolution du secteur NTc sur le plan de secteur de Cleebourg-Bremmelbach afin de prendre en compte l'abandon de la sphère ludique et la création du chemin des cimes ;
- La délimitation d'un secteur ND sur les plans de secteurs de Climbach et Cleebourg-Bremmelbach au col du Pfaffenschlick pour permettre l'évolution de l'auberge ;
- La création d'un secteur NT2 sur le plan de secteur de Climbach pour permettre l'aménagement d'une aire de bivouac en partenariat avec le PNR des Vosges du Nord ;
- La délimitation d'un secteur 1AUT sur le plan de secteur de Drachenbronn-Birlenbach (en face de la base militaire pour permettre l'implantation d'un projet d'habitations légères de loisirs au milieu de la forêt ;
- L'extension de la zone UE1 sur le plan de secteur de Drachenbronn-Birlenbach pour permettre l'aménagement d'un arrêt pour les navettes destinées à assurer la liaison entre le parking et le parcours des cimes en lien avec la RD ;

L'enquête publique qui s'est déroulée du 30 septembre au 31 octobre 2019 a conduit à deux adaptations du projet :

- Faire évoluer les limites de la zone UE1 sur le secteur de Drachenbronn-Birlenbach pour permettre l'aménagement d'un arrêt pour les navettes destinées à assurer la liaison entre le parking et le parcours des cimes en lien avec la RD ;
- Faire évoluer le règlement applicable à la zone ND pour interdire les nouvelles constructions dans le périmètre de protection des captages d'eau potable.

La déclaration de projet n°3 emportant mise en compatibilité du PLUi a été ensuite approuvée le 16 décembre 2019 par le conseil communautaire.

Modification simplifiée n°4

Par arrêté du Président en date du 20 août 2019, la communauté de communes a engagé la modification simplifiée n°4 du PLUi, secteur de Drachenbronn-Birlenbach. L'objectif de cette procédure est de faire évoluer les dispositions réglementaires des secteurs UM et UBa pour prendre en compte la transformation de la base militaire en station touristique et notamment :

- De compléter la vocation de la zone UBa (cité des cadres) en indiquant que c'est une zone qui est destinée à évoluer pour du logement et/ou de l'hébergement touristique ;
- Et de compléter la vocation de la zone UM qui correspond au périmètre de la base militaire en indiquant qu'elle est destinée à évoluer suite au départ des militaires.
 - o Il s'agit ainsi de permettre les constructions, installations et aménagements à vocation d'habitation, d'hébergement touristique, d'activités ou de loisirs à condition de s'inscrire dans le projet de station touristique destinée à remplacer la base militaire ;
 - o Et d'augmenter la hauteur des constructions admises de 12 m à 14 m

La mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée a été réalisée du 9 septembre 2019 au 11 octobre 2019 inclus en mairie de Drachenbronn-Birlenbach et au siège de la Communauté de Communes aux jours et heures habituels d'ouverture.

La modification simplifiée n°4 a ensuite été approuvée le 16 décembre 2019 par le conseil communautaire.

Mise à jour des annexes du PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Pays de Wissembourg a été mis à jour à la date du 20 juin 2019 par arrêté du Président et a pour objet les modifications suivantes au sein des annexes :

- Mise à jour des Servitudes d'Utilité Publique à Wissembourg en lien avec la maîtrise des risques au tour des canalisations de transport de gaz naturel exploitées par la Société GRTgaz SA (arrêté préfectoral du 31 octobre 2018) ;
- Ajout des informations relatives au Secteur d'Information sur les Sols à Wissembourg ;
- Mise à jour des plans du Droit de Préemption Urbain suite à l'évolution des périmètres des zones urbaines lors de la révision allégée n°1 approuvée le 4 février 2019.

ENFANCE ET JEUNESSE



CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE AVEC LA CAF

Courant l'année 2018 un nouveau Contrat Enfance Jeunesse a été négocié avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2018 – 2021.

Ce contrat permet à la communauté de communes d'obtenir les subventions annuelles d'environ 200 000€ pour les actions concernant la petite enfance (crèche/ halte- garderie, le Relais d'Assistants Maternels) et l'enfance (la ludothèque, les Accueils de Loisirs sans Hébergement).

I. La Ludothèque L'ARC EN CIEL

Elue en charge

Mme Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service

Mme Isabelle Zermann

Mme Gaëlle Tetart (du 23 septembre au 31 janvier 2020 – remplacement maladie)



Historique

La ludothèque a ouvert ses portes en mai 2001. C'est un lieu de partage et de convivialité, dans lequel enfants et adultes peuvent se retrouver pour jouer, emprunter des jeux ou participer aux animations ludiques proposées.

INFORMATIONS PRATIQUES

TARIFS ANNUELS

POUR LES ADHERENTS DE LA COM COM ADHESION

Particuliers : 12 € par an et par famille
Collectivités : 18 € par an

POUR LES ADHERENTS HORS COM COM ADHESION

Particuliers : 15 € par an et par famille
Collectivités : 25 € par an

PRETS DE JEUX AUX PARTICULIERS

1 € par jeu pour 15 jours

PRETS DE JEUX AUX COLLECTIVITES

1 € par Jeu pour 1 Mois

HORAIRES D'OUVERTURE

MERCREDI

09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

CONGES SCOLAIRES

Lundi de 13h30 à 17h00
et du mardi au vendredi
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Pour de plus amples renseignements
contacter l'animatrice au 03 88 54 31 18

Ou consulter le compte Facebook :
« Ludothèque L'Arc en Ciel »

Accueil à la ludothèque au 7 Rue du Général Abel Douay :

En 2019, plus de 1192 enfants sont venus profiter des jeux mis à leur disposition dans les locaux de la ludothèque. Ils étaient accompagnés de 315 adultes (les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte). Au total 1 507 personnes se sont vu proposer des animations et des nouveaux jeux acquis au cours de l'année.

Cette année de septembre à octobre, les enfants de la Ludothèque ont réalisé des décorations de Noël pour égayer les fenêtres du siège de la Communauté de Communes et le rond-point de la zone industrielle.

F'Estival d'animations au Parc Stichaner :

Depuis quelques années la ludothèque participe au F'Estival d'animations organisé au Parc Stichaner à Wissembourg. Les enfants et les adultes peuvent profiter pendant 4 semaines lors des vacances d'été de diverses animations et de jeux. Durant l'été 2019, 1 651 enfants et 347 adultes se sont rendus au cabanon de la ludothèque et ont pu découvrir une multitude de jeux mis gratuitement à leur disposition.

Animations hors des locaux de la ludothèque :

Une partie des animations se fait en dehors des murs de la ludothèque.

- ❖ Entre octobre et juin : dans les écoles maternelles et primaires de la Communauté de Communes. 95% des établissements profitent gratuitement des interventions. Les élèves attendent avec impatience l'arrivée de l'animatrice avec sa multitude de jeux.
- ❖ Les périscolaires et cantines scolaires se voient proposer une à deux fois par mois des animations ludiques.
- ❖ L'IMP (Institut Médico Pédagogique) les Glycines accueille 12 enfants en situation de handicap. Ces derniers sont ravis de pouvoir profiter, une fois par semaine, d'une animation adaptée.
- ❖ Au Patio de Wissembourg (Foyer d'hébergement pour adultes handicapés), les résidents attendent avec impatience l'animation proposée 2 fois par mois.
- ❖ En partenariat avec l'Animation Jeunesse du Pays de Wissembourg, l'animatrice intervient une fois par mois au collège de Wissembourg pendant la pause méridienne.
- ❖ En partenariat avec la Médiathèque de Wissembourg, un mercredi après-midi par trimestre des jeux de la ludothèque sont proposés à côté des livres de la Médiathèque.

Autre service proposé :

Depuis 2004 un prêt gratuit de livres a été mis en place pour les écoles primaires de la communauté de communes. Au départ, en 2014, nous avions 28 collections de 35 livres chacune, actuellement les écoles ont à leur disposition 55 collections de 50 livres chacune (dont 2 collections en allemand). L'animatrice s'occupe de la préparation, de la distribution, du retour des livres mais aussi de la gestion du stock.

II. MAISON DE L'ENFANCE

Elue en charge :

Mme Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service :

Mme Anna KUBIAK

Dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) concernant la gestion du multi-accueil de Wissembourg, ce dernier est géré depuis le 1^{er} janvier 2016 par l'AASBR, une association à but non lucratif, gestionnaire depuis plus de 70 ans d'établissements d'accueil de la petite enfance.

Cette DSP a été conclue pour une durée de 5 ans et 8 mois, soit jusqu'au 31.08.2021.

Afin d'optimiser la fréquentation de la structure le nouveau gestionnaire a demandé la modification de l'agrément de la PMI.

A partir du 14 mars 2016 l'agrément accordé est le suivant :

- De 7h00 à 8h00 : 10 enfants
- De 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h30 : 40 enfants
- De 11h30 à 13h30 : 48 enfants (dont 8 enfants de petite section de l'école maternelle de l'Europe qui sont accueillis pour la restauration)
- De 17h30 à 18h30 : 20 enfants

D'autres changements majeurs ont eu lieu suite au renouvellement de la DSP :

- Augmentation du temps de travail des personnes en CDI et recours limité aux CDD, mise en place des plannings adaptés à la présence des enfants tout au long de la journée.
- Mise en place de la mobilité interne du personnel entre les différentes unités de vie afin de favoriser les échanges au niveau des pratiques professionnelles et pour permettre au personnel d'évoluer auprès de toutes les tranches d'âge accueillies dans l'établissement.
- Mise en place des formations internes pour l'ensemble du personnel.
- Mise en place des réunions d'équipe.
- Mise en place d'un plus grand nombre de jeux libres : mise à disposition et à hauteur de l'enfant des jeux et jouets afin de lui permettre de jouer en autonomie, sans l'intervention de l'adulte.
- Mise en place d'un temps d'accueil et de départ en commun.

Deux coordinatrices interviennent régulièrement dans la structure afin d'apporter à l'équipe de nombreux conseils.

La Communauté de Communes prend en charge les dépenses d'investissement et rémunère le gestionnaire pour la partie concernant le fonctionnement.

En 2019 les dépenses de fonctionnement à charge de la communauté de communes se sont élevées à 301 865€ et les dépenses d'investissement à 3 496€ (remise en état des stores extérieurs). Les agents techniques de la communauté de communes assurent également l'entretien des espaces extérieurs et interviennent pour les petites réparations urgentes dans la structure.

III. RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Elue en charge :

Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agents en charge du service :

Aline WACH – animatrice du RAM

Anna KUBIAK- chargée du Pôle Epanouissement de la Personne

Sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Wissembourg le Relais d'Assistants Maternels a été créé en 2001. Jusqu'au 31/12/2015 sa gestion était assurée par l'Association Générale des Familles du Bas- Rhin et à partir du 1^{er} janvier 2016 le RAM est géré en régie par la communauté de communes.

Le RAM est un service gratuit et neutre. Lieu d'écoute, de rencontres et d'informations, aussi bien pour les assistants maternels que pour les parents, il propose en outre les activités suivantes :

Pour les parents et les assistants maternels :

Une réunion mensuelle en soirée est l'occasion de se retrouver pour échanger autour de divers sujets (alimentation, accidents domestiques, sommeil, bricolage, maltraitance, éducation, communication gestuelle, pompiers,...) mais également pour aborder des questions d'ordre administratif ou juridique (impôts, congés, formation, vie du contrat...) et bien d'autres choses encore pour améliorer l'accueil de l'enfant et le bien être des parents et des professionnels.

Pour les enfants de moins de 3 ans (accompagnés) : des activités d'éveil sont proposées les lundis et mardis matin pour préparer en douceur leur entrée à l'école maternelle :

- bricolage
- psychomotricité
- musique
- animaux
- danse
- jeux
- contes
- yoga

Les liens qui se créent autour de l'enfant sont encore renforcés lors des évènements exceptionnels organisés par l'animatrice du relais et qui attirent nombre d'enfants, d'assistants maternels et de parents : sortie de fin d'année scolaire, fête de Noël.

En 2019 notre territoire comptait une moyenne de 79 assistants maternels dont environ 59 en activité. Les assistants maternels non actifs sont en cessation temporaire d'activité (congé parental, maladie, un autre travail temporaire, ...). Le territoire comptait également une Maison d'Assistants Maternels (MAM) sur la commune de RIEDSELTZ.

Courant l'année 2019 le RAM a été contacté 875 fois (accueil physique, mail, téléphone, courrier, Messenger) :

- 495 fois par les assistants maternels
- 380 fois par les parents

Pour ce service, en 2019, la communauté de communes a dépensé 47 120.47€ (y compris la mise à disposition de locaux) et la CAF a subventionné le RAM à hauteur de 24 611.01 €.

IV. PERISCOLAIRES ET CANTINES SCOLAIRES

Elue en charge :

Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK

La gestion de tous les accueils périscolaires ainsi que des cantines scolaires a été confiée à la FDMJC Alsace. Une Délégation de Service Public (DSP) a été signée pour la période 01/01/2016 – 31/08/2021.

Dans le cadre de cette DSP des réunions de travail sont organisées environ tous les deux mois entre le délégataire, les élus et les services de la communauté de communes.

Elles permettent à la collectivité d'être informée régulièrement du fonctionnement de ce service, et de prendre rapidement toute décision concernant son amélioration.

Les équipes de chaque structure périscolaire sont composées d'une directrice et des animateurs dont le nombre varie en fonction de la capacité d'accueil et de la fréquentation.

En ce qui concerne les cantines scolaires, une ou deux animatrices assurent le service pendant la pause de midi ainsi que le soir après l'école.

L'ensemble de ces structures est supervisé par une coordinatrice et deux comités de pilotage sont organisés dans l'année.

Face aux normes de plus en plus rigoureuses s'appliquant à la restauration scolaire, mais aussi face aux exigences des familles portant sur l'équilibre alimentaire de leurs enfants, le gestionnaire actuel a appliqué, avec notre accord, la liaison froide à compter de la rentrée scolaire 2017.

Le prestataire retenu, la société API Cuisiniers d'Alsace, est spécialisé dans la cuisine pour les enfants scolarisés et propose des menus élaborés par une diététicienne. Ces menus comprennent une part importante de produits bio et régionaux, tout en offrant un tarif avantageux.

La livraison en liaison froide permet également au personnel encadrant une meilleure gestion au niveau du maintien en température et de la distribution des repas, compte tenu de l'arrivée échelonnée des enfants dans certaines structures.

Les animations nutritionnelles et éducatives pour les enfants ainsi que l'accompagnement du personnel dans l'application des procédures HACCP sont également proposés par le prestataire.

1. Périscolaire de Wissembourg

Le périscolaire LA RUCHE a ouvert ses portes en septembre 2009 et se situe dans la cour de l'école St Jean-1 place Martin Bucer.

Cette structure, initialement prévue pour les enfants des écoles maternelles et primaires de Wissembourg, Altenstadt et Weiler, a très rapidement atteint le maximum de sa capacité d'accueil autorisée par les services de la Jeunesse et des Sports, soit 65 places.

En septembre 2015 une nouvelle structure dédiée uniquement aux enfants des écoles maternelles a ouvert ses portes au rez-de-chaussée de l'immeuble GERMANIA.

Cette annexe, baptisée par les enfants LES PETITES ABEILLES, peut accueillir une vingtaine d'enfants des écoles maternelles. Ce site fonctionne uniquement pendant la pause méridienne.

En période scolaire le périscolaire LA RUCHE accueille les enfants selon les horaires suivants :

- Le midi de 11h30 à 13h30
- Le soir après la classe jusqu'à 18h30 (pour les primaires et les maternelles de Wissembourg-Altenstadt-Weiler)

Ces deux structures périscolaires ont atteint leur capacité maximale d'accueil pour la pause méridienne et le soir environ 50 enfants y sont présents.

En période extra- scolaire la structure de Wissembourg organise également :

- Les accueils du mercredi
- Les accueils de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires (sauf vacances de Noël)

En 2019 la participation financière de la communauté de communes était de 253 901.80€.

2. Périscolaire de Seebach

Après celui de Wissembourg, c'est l'Accueil de Seebach qui a ouvert ses portes en septembre 2010. Situé au sein de l'école primaire de Seebach, il accueille les enfants de Seebach et de Niederseebach.

Le périscolaire de Seebach « Les lucioles » est habilité pour 30 enfants dont 8 de moins de 6 ans.

En 2019 la fréquentation moyenne pendant la pause méridienne était de 25 enfants environ et 10 enfants le soir.

Depuis juillet 2011 un accueil de loisirs sans hébergement est organisé pendant les trois premières semaines du mois de juillet. Tous les ans cet accueil connaît un très grand succès.

En 2019 la participation financière de la communauté de communes pour le fonctionnement de cette structure était de 67 592€.

3. Périscolaire de Drachenbronn/Birlenbach

A la rentrée 2012 le périscolaire de Drachenbronn - Birlenbach « Les P'tits Dragons » a ouvert ses portes aux élèves des écoles maternelles et primaires de Drachenbronn–Birlenbach et de Cleebourg-Bremmelbach.

Située à côté de la salle des fêtes, la structure offre aux enfants un cadre calme et agréable pour leur pause de midi ainsi qu'en fin de journée après les cours.

Elle est habilitée pour 38 enfants dont 10 de moins de 6 ans.

Depuis septembre 2016 une dizaine d'enfants du RPI Retschwiller-Memmelshoffen-Keffenach fréquentent l'accueil périscolaire de Drachenbronn (7 enfants en 2019)

La communauté de communes de l'Outre Forêt prend en charge une partie des frais de fonctionnement. En 2019 une somme de 13 366€ a été facturée à la communauté de communes voisine.

La fréquentation moyenne globale de la structure est de 24 enfants pendant la pause méridienne et de 12 enfants le soir.

Un accueil de loisirs sans hébergement est également proposé pendant les trois premières semaines du mois de juillet.

En 2019 la participation financière de la communauté de communes était de 78 355€.

4. Les cantines scolaires

Quatre cantines scolaires fonctionnent sur le territoire de la communauté de communes : à Climbach, à Riedseltz (pour les enfants de Riedseltz et d'Ingolsheim), à Schleithal et depuis septembre 2017 à Hunspach.

Les cantines de Climbach, de Riedseltz et de Hunspach sont gérées administrativement par le périscolaire de Wissembourg. La cantine de Schleithal est gérée entièrement par la responsable de la structure.

Pour 2019 les moyennes de fréquentation étaient les suivantes :

- Climbach : environ 5 enfants à midi et 2 le soir
- Riedseltz : environ 20 enfants à midi et 10 le soir
- Schleithal : environ 20 enfants à midi et 6 le soir
- Hunspach : environ 11 enfants à midi et 5 le soir

En 2019 la participation financière de la communauté de communes était de

- 17 127 € pour la cantine de Climbach
- 31 544 € pour la cantine de Riedseltz
- 34 317 € pour la cantine de Schleithal
- 18 030 € pour la cantine de Hunspach

Ces structures ne sont pas habilitées par les services de la Jeunesse et des Sports. Aucune subvention n'est donc versée par la CAF pour leur fonctionnement.

5. Nouvelles activités périscolaires

Les communes de Rott, d'Oberhoffen-les Wissembourg et de Steinseltz ne bénéficient pas des services périscolaires.

Afin de proposer les activités sur l'ensemble de son territoire, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, en partenariat avec la FDMJC d'Alsace organise différents ateliers thématiques pour les enfants scolarisés dans ces communes.

Ces activités ont lieu pendant la période scolaire, un soir par semaine, dès la sortie des classes et jusqu'à 18h dans une salle mise à disposition par les communes. Les enfants sont pris en charge par un animateur et un temps pour s'aérer et goûter leur est proposé avant le début de l'activité.

Le programme est communiqué aux familles en début de l'année scolaire et ces activités connaissent un grand succès auprès des enfants. Une cotisation forfaitaire de 20€ par enfant et par période est demandée lors de l'inscription.

V. ANIMATION JEUNESSE

Elue en charge :

Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK

La communauté de communes a signé avec la FDMJC Alsace une convention d'objectifs et de moyens concernant l'Animation Jeunesse sur le territoire.

Toute l'année :

L'Animation Jeunesse a pour vocation de soutenir et d'encourager toutes idées de projets de la part des adolescents du territoire.

Pour encourager cette démarche, les animateurs se déplacent dans les communes pour différents rendez-vous ou activités. Ces derniers permettent de créer des liens avec les jeunes et de lancer la discussion. Ces rencontres sont souvent le point de départ de projets tels que les séjours. Les animateurs accompagnent ensuite les groupes constitués dans les démarches d'organisation et d'accomplissement de leurs idées.

Tous les rendez-vous proposés sont consultables sur le site internet de l'animation jeunesse :

www.animjeun-payswissembourg.com et sur Facebook :

<https://www.facebook.com/ajpwissembourg.pwissembourg/>

Les animateurs sont également présents au Collège de Wissembourg pendant la pause méridienne et animent le club « jeux de société », organisent les débats, ... C'est toujours l'occasion pour eux d'aller au-devant de jeunes et de cerner leurs envies et préoccupations au plus près.

Pendant les vacances

Séjours, sorties, rencontres, ... les vacances c'est le moment de rencontrer les jeunes et de faire aboutir les projets en cours.

Les activités proposées pendant les vacances scolaires connaissent beaucoup de succès. 95% des sorties proposées affichent complet. Des listes d'attente doivent parfois être mises en place.

Comité de pilotage

Les actions menées par les animateurs sont présentées à l'élue en charge de ce dossier et aux services de la communauté de communes tous les deux mois lors de réunions organisées avec la FDMJC.

Le bilan annuel est présenté lors d'un comité de pilotage qui se réunit une fois dans l'année et qui se compose des « élus référents jeunesse » de toutes les communes membres ainsi que de tous les partenaires : le Conseil Départemental, la Mission Locale, les représentants des établissements scolaires de l'enseignement secondaire, le centre d'addictologie de Wissembourg, ...

Les principales actions de l'année 2019

- Organisation et coordination des activités et des séjours proposés pendant les petites et les grandes vacances scolaires (pour les collégiens et les lycéens).
- Ponctuellement intervention pendant les Nouvelles Activités Périscolaires organisées à Rott et à Steinseltz.
- Organisation et coordination du F'Estival d'Animations, une animation de rue gratuite pour tout public (4 semaines à Wissembourg).
- Encadrement et suivi des apprentis et des personnes en service civique.
- Permanences et interventions au collège et au lycée de Wissembourg (canapés-débats, club jeux) pendant la pause méridienne.
- Formation des délégués de classe au collège et au lycée de Wissembourg.
- Organisation des concerts caritatifs (« Les Rockeurs ont du Cœur » et « Les Teufeurs ont du Cœur »).
- Organisation et animation des ateliers collaboratifs de réparation.
- Organisation des « Samedis Vadrouilles » (sorties proposées par les groupes des jeunes).
- Organisation et animation des barbecues suivis des ateliers « bois » et « fais le toi-même » les mercredis à partir de midi.
- Organisation et coordination de l'évènement « Parcourons les étoiles ».
- Organisation et animation d'une simulation des élections européennes au lycée de Wissembourg en partenariat avec l'association « Les électeurs en herbe ».
- Animation de l'exposition « Promenons- nous dans le web » au collège de Wissembourg.
- Animation de l'exposition « Cartooning for Peace » pour les élèves du lycée de Wissembourg.

F'Estival d'animations

Depuis 9 ans l'Animation Jeunesse et l'Animation Enfance organisent pendant la période estivale, 4 semaines, des animations au parc Sticher de Wissembourg.

Cette manifestation est devenue un rendez-vous incontournable pour les habitants du territoire, et attire également de nombreux touristes de passage à Wissembourg.

Les activités sont ouvertes à tous et proposées à titre gratuit.

Le F'Estival d'Animations est cofinancé par la communauté de communes et la Ville de Wissembourg.

Pour cet évènement la communauté de communes a participé à hauteur de 17 500€ en 2019.

Coût

En 2019 la communauté de communes a dépensé 160 674€ pour le service Animation Jeunesse (y compris les 17 500€ pour le F'Estival d'animations).

CADRE DE VIE ET ACTION SOCIALE



I. SENIORS

Elue en charge :

Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK

1. Portage de repas

Grâce à la convention signée avec l'ABRAPA en 2001 et la mise à disposition des véhicules réfrigérés, les personnes âgées retraitées ou invalides ont pu bénéficier de l'application d'un barème de participation pour le portage de repas à domicile.

Mais les besoins en portage de repas sur notre territoire ont évolués au fil du temps.

Le groupe de travail « Personnes âgées » a constaté que de nombreux seniors font appel à d'autres prestataires pour ce service.

Le Conseil communautaire a donc décidé d'apporter, à partir du 1^{er} janvier 2016, une aide financière à l'ensemble des personnes âgées retraitées ou invalides concernées par le portage de repas.

Pour bénéficier de l'aide il faut remplir les conditions suivantes :

- être retraité ou invalide
- habiter sur le territoire de la communauté des communes du Pays de Wissembourg
- faire appel à un traiteur, un restaurateur ou une association pour le portage de repas
- déposer auprès des services de la communauté de communes un dossier de demande de participation financière.

Le montant de l'aide accordée est calculé en fonction des ressources et selon le barème ci-après :

PERSONNES SEULES

TARIF	A	B	C
REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%)	≤ 1000	1001-1 200 €	1 201-1 400 €
PROPOSITION AIDE PAR REPAS	1.50 €	1.00 €	0.80 €

0 € pour les revenus mensuels > à 1 400 €

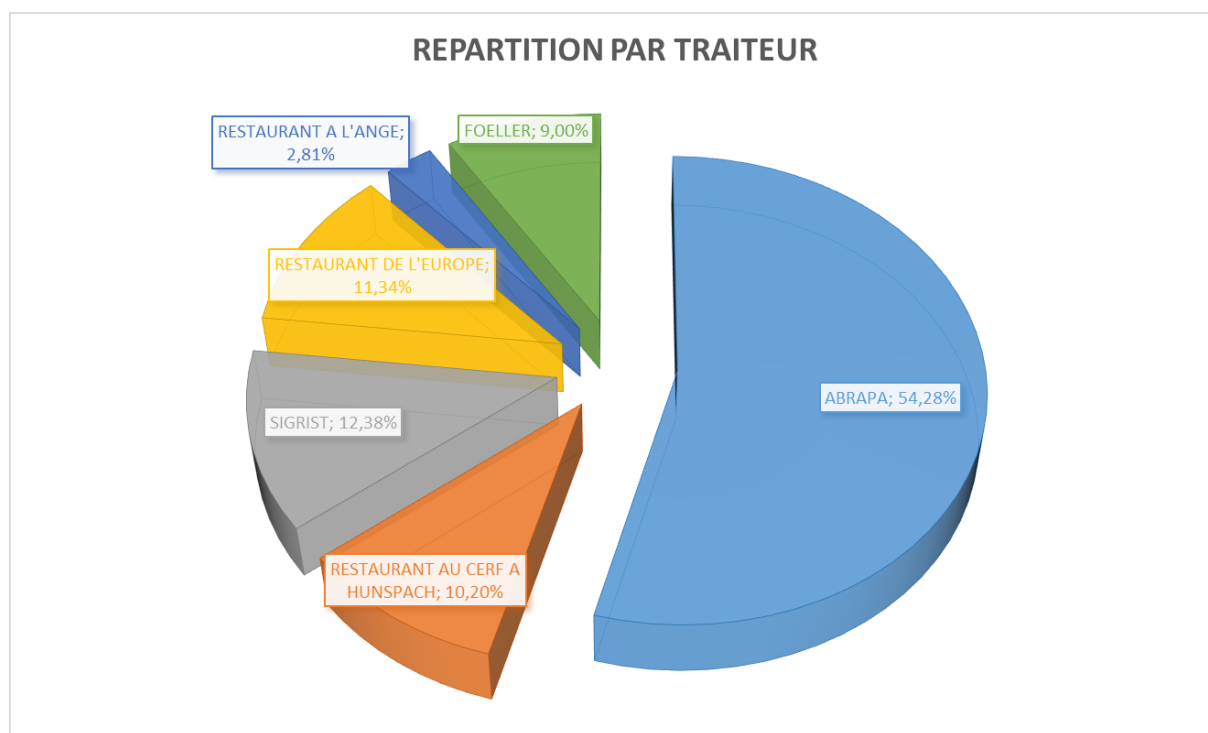
COUPLES

TARIF	A	B	C
REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%)	≤ 1500 €	1 501-1 700 €	1 701-1 900 €
PROPOSITION AIDE PAR REPAS ET PAR PERSONNE	1.50 €	1.00 €	0.80 €

0 € pour les revenus mensuels > à 1 900 €

Statistiques 2019

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL	%
ABRAPA	516	469	472	507	513	471	581	490	479	544	462	487	5991	54,28%
RESTAURANT AU CERF A HUNSPACH	144	128	125	105	100	78	83	80	7	117	92	67	1126	10,20%
SIGRIST	143	125	117	91	94	103	129	136	139	104	83	102	1366	12,38%
RESTAURANT DE L'EUROPE	103	96	108	104	111	95	119	108	95	102	100	111	1252	11,34%
RESTAURANT A L'ANGE	31	32	23	27	26	28	24	26	22	25	25	21	310	2,81%
FOELLER	83	74	77	75	96	92	99	74	73	88	85	77	993	9,00%
	1020	924	922	909	940	867	1035	914	815	980	847	865	11038	100,00%



Nombre de bénéficiaires : 70 (dont ABRAPA 38, SIGRIST 9, FOELLER 8, AU CERF 6, EUROPE 7, A L'ANGE 2)

Coût pour la collectivité en 2019 : 12 598.12€

2. Seniors en vacances

L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV), établissement public sous double tutelle du Ministère des Finances et du Secrétariat d'Etat au Tourisme, a pour mission de développer l'accès aux vacances pour tous.

Grâce à la convention signée avec cette dernière, un groupe de 40 seniors est parti du 15 au 22 juin 2019 à la Grande Motte (34).

La communauté de communes s'est occupée de l'organisation : réservation, transport, paiement des organismes puis refacturation aux participants, etc... sans contrepartie financière.

Partenaire de l'ANCV depuis 2010, le séjour de 2019 était déjà le 10^{ème} organisé dans le cadre du dispositif « Seniors en vacances ».

En 2019, la semaine de vacances en pension complète (animations et sorties comprises) a coûté 351€/personne pour les retraités bénéficiaires de l'aide ANCV et 511 €/personne pour les retraités non bénéficiaires, car imposables.

3. Aide financière pour les personnes retraitées, invalides et handicapées souffrant d'incontinence

Suite à l'entrée en vigueur de la redevance incitative, la communauté de communes du Pays de Wissembourg a mis en place, par délibérations du 26 mars 2018 et du 8 octobre 2018, une aide financière pour les personnes retraitées, invalides ou handicapées souffrant d'incontinence.

Pour bénéficier de l'aide il faut remplir les conditions suivantes :

- être retraité, invalide ou porteur d'un handicap
- habiter sur le territoire de la communauté des communes du Pays de Wissembourg
- être à jour du paiement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères
- présenter toutes les pièces justificatives

Les modalités de paiement :

- L'aide financière est versée en deux fois après la validation du dossier par la commission « Séniors ».
- Le 1^{er} paiement se fait en décembre pour la facture d'enlèvement des ordures ménagères du 1^{er} semestre, et le deuxième paiement intervient après le vote du budget de la communauté de communes, soit entre avril et mai de l'année N+1.
- Si le foyer est composé de plusieurs personnes, le volume de déchets est divisé par le nombre d'occupants, seule la part proportionnelle du demandeur est prise en compte pour le calcul de l'aide financière.
- Le montant de l'aide est versé uniquement au demandeur et ne peut excéder le montant de la part variable du demandeur.

Le montant maximum de l'aide accordée est calculé en fonction des ressources selon le barème ci-après. Il sera proratisé en fonction de la date de la survenance de l'incontinence indiquée dans le certificat médical.

La communauté de communes du Pays de Wissembourg se réserve le droit de le réviser chaque année.

Le montant total à la charge de la collectivité pour l'année 2019 est de 579.56€

Nombre de bénéficiaires en 2019 : 15

BAREME

PERSONNES SEULES

TARIF	A	B	C
REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%)	<= 1000	1001-1 200 €	1 201-1 400 €
MONTANT MAXIMUM DE L'AIDE ANNUELLE	80€	65€	50€

0 € pour les revenus mensuels > à 1 400 €

COUPLES

TARIF	A	B	C
REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%)	$\leq 1500 \text{ €}$	1 501-1 700 €	1 701-1 900 €
MONTANT MAXIMUM DE L'AIDE ANNUELLE PAR PERSONNE CONCERNEE	80 €	65 €	50 €

0 € pour les revenus mensuels > à 1 900 €

4. Structure d'Accueil de Jour pour personnes âgées (SAJ)

La Structure d'Accueil de Jour située au 25 rue Bannacker à Wissembourg a ouvert ses portes en novembre 2004. La structure est gérée par le Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter, mais la communauté de communes a financé les travaux d'aménagement des locaux et supporte toutes les charges locatives de la copropriété, soit environ 4 000€ par an.

TOURISME ET PATRIMOINE



I. REALISATIONS

A. OLMAN 2019

Elus en charge du service :

Stéphanie KOCHERT – 6^e Vice-Présidente

Serge STRAPPAZON – Président

Agent en charge du service :

Eloïse LERCH

Suite à l'inauguration du parcours extérieur du Fort de Schoenenbourg qui s'est déroulé le 9 juin 2018, l'ensemble des participants à l'Opération Ligne Maginot Alsace du Nord ont décidé de reconduire la manifestation en 2019.

Pour sa deuxième édition, l'Opération Ligne Maginot d'Alsace du Nord (OLMAN) a rassemblé les ouvrages du Fort de Schoenenbourg, du Four-à-Chaux de Lembach, des Casemates d'Oberroedern et de Dambach-Neunhoffen ainsi que le Musée de l'Abri de Hatten autour d'un évènement qui a eu lieu les 30, 31 août et 1^{er} septembre 2019 intitulé « **Il y a 80 ans l'Evacuation : Septembre 1939 – Septembre 2019** ».

Cette manifestation a été organisée avec le soutien de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, de l'association Vis-à-Vis et du Conseil Départemental du Bas-Rhin et a eu pour but de commémorer l'Evacuation des villages alsaciens au début de la deuxième guerre mondiale. Des animations telles que représentations théâtrales, expositions, récits d'évacués, conférences, bivouac, projection de film... ont eu lieu sur chaque site de la Ligne Maginot ainsi qu'au sein des villages évacués de Hunspach et de Mothern.

Pour l'occasion, le public a pu également visiter l'ensemble des cinq sites de la Ligne Maginot d'Alsace du Nord avec un billet unique en vente du 30 août au 1^{er} septembre et valable jusqu'au 8 septembre 2019 à un tarif de 8€ pour les adultes et 4€ pour les enfants jusqu'à 14 ans.

Programme détaillé de la manifestation :

VENDREDI 30 AOÛT

Ouvrage du Four-à-Chaux de Lembach à 20H00 : représentation de la compagnie de théâtre ACTEMO « Paroles d'archives » témoignages sur l'Evacuation, avec la participation de la chorale de Lembach, exposition, petite restauration (entrée gratuite sur réservation).

Casemate de Dambach-Neunhoffen : visites guidées, exposition photos "La vallée du Schwarzbach en 1936- 1940", projection en boucle d'un film d'époque sur les positions fortifiées dans les Vosges du Nord.

SAMEDI 31 AOÛT

Musée de l'Abri (Hatten) : exposition et camp militaire.

Fort de Schoenenbourg (Hunspach) : bivouac avec soldats français de 1939, matériels militaires d'époque.

Ouvrage du Four-à-Chaux de Lembach: exposition et visite du musée, petite restauration.

Oberroedern, 20h00 salle communale rue du Stade : conférence de M. Jean-Laurent VONAU et M. René CLAUSS sur l'Evacuation

Casemate de Dambach-Neunhoffen : visites guidées, exposition photos "La vallée du Schwarzbach en 1936- 1940", projection en boucle d'un film d'époque sur les positions fortifiées dans les Vosges du Nord.

DIMANCHE 1^{er} SEPTEMBRE

Fort de Schoenenbourg (Hunsbach) : bivouac avec soldats français de 1939, matériels militaires d'époque.

Hunsbach, place de l'Eglise à 14h30 : animations et récits d'évacués par l'association d'Histoire de Hunsbach et environs.

Musée de l'Abri (Hatten) : exposition et camp militaire.

Casemate de Dambach-Neunhoffen : visites guidées, exposition photos "La vallée du Schwarzbach en 1936- 1940", projection en boucle d'un film d'époque sur les positions fortifiées dans les Vosges du Nord.

Casemate d'Oberroedern : visites guidées en tenue d'époque et reconstitution d'une scène de l'évacuation en costume alsacien des années 30.

Ouvrage du Four-à-Chaux de Lembach : exposition et visite du musée, petite restauration.

Mothern de 15h00 à 17h00, 25 rue de l'Eglise : Musée vivant, reconstitution de l'évacuation du 1^{er} septembre 1939 de Mothern à Bussière-Poitevine (durée : environ 30 min)

UN EVENEMENT TRANSFRONTALIER

Côté allemand, la ligne Siegfried a commémoré l'Evacuation le 8 septembre 2019

L'Evacuation a également été commémorée en Allemagne au niveau de la Ligne Siegfried, aussi bien du côté palatin que du côté badois. Un weekend après l'événement de la Ligne Maginot, lors de la journée européenne de l'ouverture des monuments commémoratifs, le dimanche 8 septembre 2019, une exposition sur le thème "80 ans de l'Evacuation" a eu lieu au Tarnbunker à Kehl-Neumühl. Le même jour, quelques kilomètres plus loin, dans le "Bunker Emilie" de Neuried-Altenheim, des guides touristiques ont présentés aux visiteurs les événements de cette époque. Le Westwall Museum de Bad Bergzabern a également proposé une exposition permanente sur ce sujet.

**OPÉRATION LIGNE MAGINOT
ALSACE DU NORD**

IL Y A 80 ANS L'ÉVACUATION :
SEPTEMBRE 1939 - SEPTEMBRE 2019
LES FORTIFICATIONS DE LA LIGNE MAGINOT COMMÉMORENT
L'ÉVACUATION DES VILLAGES ALSACIENS



30, 31 AOÛT ET 1^{er} SEPTEMBRE 2019

**5 LIEUX
EMBLÉMATIQUES**

LE FORT DE SCHOENENBOURG
À HUNSPOCH
LE MUSÉE DE L'ABRI
À HATTEN
LA CASEMATE
DE DAMBACH-NEUNHOFFEN
L'OUVRAGE DU FOUR-À-CHAUX
À LEMBACH
LA CASEMATE
D'OBERROEDERN

Des animations pour tous
Bivouac, représentation théâtrale, chorale,
témoignages et récits sur l'Évacuation,
visites guidées, conférences sur l'Évacuation,
projection de film, expositions, petite
restauration...
Retrouvez le programme complet sur :
www.vis-a-vis-pamina.eu

Un billet d'entrée unique
Billet d'entrée unique en vente
les 30, 31 août et 1^{er} septembre
et valable jusqu'au 8 septembre 2019
Tarif unique 8€ pour les adultes, 4€ pour
les enfants jusqu'à 14 ans

avec la participation de :



ET OUVRAGE DU FOUR-À-CHAUX DE LEMBACH, ASSOCIATION D'HISTOIRE DE HUNSPOCH ET ENVIRONS, BÉNÉVOLES DE MOTHERN



Reconstitution à Hunsbach

B. Itinéraires cyclables

Elus en charge du service :

Stéphanie KOCHERT – 6^e Vice-Présidente

Serge STRAPPAZON – Président

Agent en charge du service :

Eloïse LERCH

Plan vélo intercommunautaire CCPW-CCOF

Sous l'impulsion du Département et avec son soutien, les communautés de communes du Pays de Wissembourg et de l'Outre-Forêt ont décidé de s'associer afin d'élaborer ensemble un plan vélo intercommunautaire. Ce plan vélo permettra de planifier la création de nouvelles infrastructures et itinéraires cyclables sur le territoire des deux communautés de communes.

Cette étude s'inscrit dans le cadre du plan vélo 2020 / 2030 du Conseil Départemental, mais aussi de l'appel à projets « vélo et territoires » de l'Ademe. Les deux communautés de communes sont en effets lauréates de cet appel à projets national lancé fin 2018 par le ministère de l'environnement et de la transition écologique. C'est le bureau d'étude ALKHOS qui a été retenu pour mener à bien cette étude.

Il s'agit à travers ce plan vélo d'encourager essentiellement une mobilité quotidienne vers les bassins d'emploi, mais aussi de développer encore davantage l'économie touristique du territoire de par sa proximité géographique avec l'Allemagne ; d'augmenter la part modale du vélo dans les déplacements, tout en favorisant la mobilité douce au profit de l'environnement (qualité de l'air, réduction des consommations énergétiques, réduction du bruit et de la pollution visuelle), mais aussi de la santé et du bien-être des individus ; enfin de fortifier la pratique du vélo pour le loisir et pour tous. Sans oublier qu'il faut tenir compte des transports en commun existants et qui peuvent être complémentaires au vélo (train par exemple).

Les objectifs de l'étude sont :

- De relier les communes entre elles au niveau des intercommunalités mais aussi sur le plan intercommunautaire,
- De relier les axes et de compléter le maillage du territoire du Rhin jusqu'aux Vosges du Nord – avec la connexion eurovéloroute 15,
- D'améliorer les connexions vers les centralités et développer le maillage des villages voisins,
- D'étudier la faisabilité des itinéraires intra-communaux,
- De relever les itinéraires intra-communaux existants et faire des propositions sur les réseaux à créer,
- De définir des itinéraires utilisables lors des déplacements quotidiens (travail, scolarité, loisirs, services, achats, ...) mais aussi pour mettre en avant les centres d'intérêts ou les lieux présentant un attrait touristique

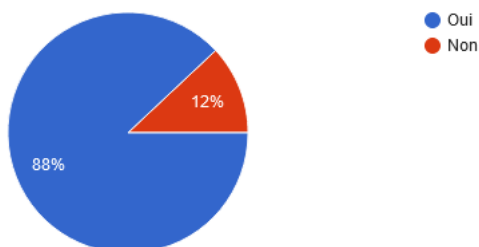
L'étude évoque les questions liées aux aménagements à réaliser et à leurs coûts : voirie, signalétique, jalonnement, coût de réalisation, coût d'entretien. Le critère « sécurité » est quant à lui au centre de l'étude.

Afin d'alimenter le diagnostic de l'étude et d'avoir un maximum de pistes de réflexion, un questionnaire grand public a été élaboré. Il a permis de connaître les attentes des habitants, mais aussi des touristes de passages.

Principaux résultats du questionnaire :

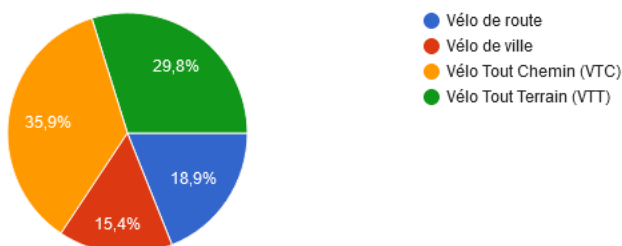
Pratiquez-vous le vélo ?

409 réponses



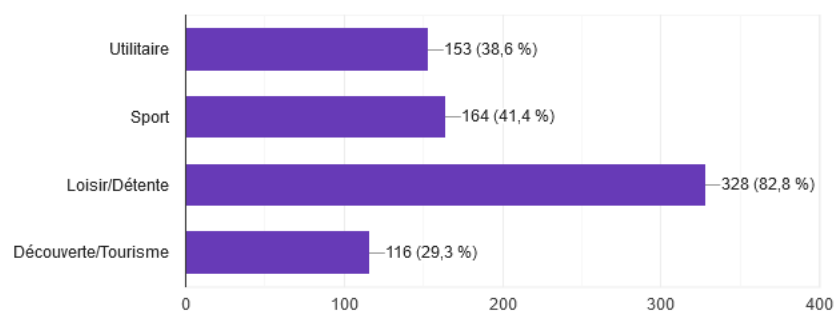
Avec quel type de vélo ?

396 réponses



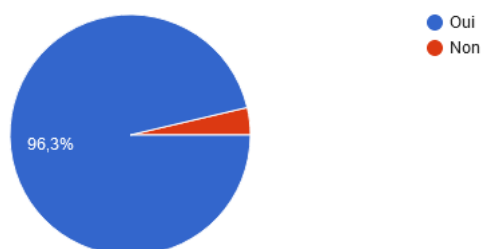
Dans quel(s) objectif(s)?

396 réponses



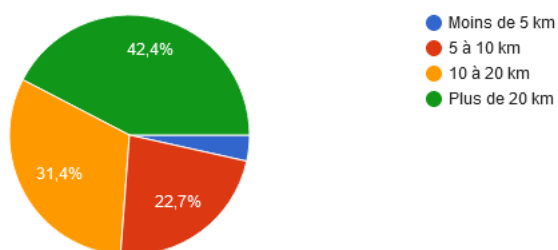
Seriez vous intéressés pour développer votre pratique du vélo ?

409 réponses



Quelle distance seriez-vous prêt à parcourir par trajet ?

401 réponses



Un site internet dédié au plan vélo a été créé :

<https://planvelo-outreforet-payswissembourg.jimdosite.com/>

II. CRSD DE DRACHENBRONN

La mise en œuvre des actions prévues au CRSD de Drachnebronn s'est activement poursuivie au cours de l'année 2019. Trois points sont à relever et qui seront présentés successivement :

- Le développement touristique
- La reconversion de l'ancienne BA901
- La dynamisation du tissu des TPE-PME

1. Le développement touristique

La société EAK a obtenu le 19 juillet 2019 un permis de construire pour réaliser :

- Une tour panoramique d'une hauteur de 28,80 mètres,
- Un bâtiment accueil,
- Un espace de restauration avec une terrasse,
- Un magasin de vente de souvenirs.

Il s'agit d'un investissement privé de l'ordre de 5,6 millions d'euros pour cette société de droit français dont le siège est à Drachenbronn.

Pour en savoir plus :

<https://www.eak-ag.de/eakag/presse/pressemitteilungen/Mitteilungen/Spatenstich-fuer-den-Baumwipfelpfad-Elsass-in-Drachenbronn.php>

De son côté la communauté de communes met en œuvre la fiche Axe 1 n°3 du CRSD portant sur la création d'un parc touristique innovant (viabilisation de terrains et création d'un parking avec sanitaires publics). Ces travaux sont fortement subventionnés par l'Etat et le Département.

Pour en savoir plus :

https://www.cc-pays-wissembourg.fr/fr/Actus/30_juin_installation_des_sanitaires_publics_a_Drachenbronn-00473

La société EAK a confirmé en 2019 sa volonté de réaliser un parc d'aventure sur le site de l'ancien chenil militaire.

Enfin, un autre investisseur a décidé la construction d'hébergements insolites dans une petite forêt située à côté de la piscine de Drachenbronn (glamping).

Pour en savoir plus :

https://www.cc-pays-wissembourg.fr/fr/Actus/Bientot_un_glamping_pods_a_Drachenbronn-00469

2. La reconversion de l'ancienne BA901

La CCPW a engagé la procédure de cession à l'euro symbolique de l'ancienne BA901 de Drachenbronn ainsi que de la cité cadre. La cession proprement dite devrait intervenir fin 2020/début 2021. Toutefois, par anticipation, l'autorité militaire par une autorisation spéciale a donné la possibilité à la CCPW de procéder à la déconstruction d'environ 6 HA du casernement. Cette emprise est nécessaire afin de permettre la construction d'une unité de fabrication de tartes

flambées (projet gusto palatino). Un marché de maîtrise d'œuvre a été passé à cet effet à la société INGEROP, puis une entreprise spécialisée de démolition a été désignée dans le cadre des procédures du code de la commande publique.

Pour en savoir plus : [https://www.cc-pays-wissembourg.fr/fr/Actus/Implantation de GUSTO PALATINO a Drachenbronn-00450](https://www.cc-pays-wissembourg.fr/fr/Actus/Implantation_de_GUSTO_PALATINO_a_Drachenbronn-00450)

3. La dynamisation du tissu des TPE-PME

Une aide à la création d'emplois dans le périmètre du CRSD a été mise en œuvre conformément aux dispositions du CRSD. Le Comité d'engagement s'est réuni 2 fois en 2019. Trois dossiers ont été soutenus et des aides pour la création de 25 emplois sont intervenues.

Pour en savoir plus : <https://www.cc-pays-wissembourg.fr/Fr/Economie/Entreprendre.html>

A cela, il convient d'ajouter que la CCPW a développé un partenariat d'une part avec l'ADIRA pour ce qui concerne l'accueil ou le développement d'entreprises et d'autre part avec l'association locale « goElan » pour accompagner des projets de créations d'entreprises.

Pour en savoir plus :

ADIRA : <https://www.adira.com/actualites/initiative-autour-dun-data-center-de-proximite-dans-le-nord-de-lalsace/>

GoELAN : <https://www.facebook.com/goelan.association/>

Le comité de pilotage (COPIL) placé sous la présidence du Préfet de la Région Grand Est, Préfet du Bas-Rhin se réunit une fois par an pour faire un point d'avancement du CRSD.